



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 27 février-2mars 2023

Distribution: générale

Date: 22 juin 2023

Original: anglais

Point 12 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2023/12/DRAFT

Résumé des travaux de la première session ordinaire
de 2023 du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions stratégiques actuelles et futures	4
2023/EB.1/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif.....	4
Questions opérationnelles	7
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel.....	7
Tours d'horizon régionaux.....	9
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes.....	9
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	13
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale..	16
Allocution spéciale de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement	19
Tours d'horizon régionaux (suite)	22
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique.....	22
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est	25
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	27
Questions de politique générale	29
2023/EB.1/2 Politique du PAM en matière de transport aérien	29
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes.....	31
2023/EB.1/3 Plan stratégique de pays provisoire – République bolivarienne du Venezuela (2023-2025).....	31

Rapports d'évaluation	32
2023/EB.1/4 Rapport succinct de l'évaluation stratégique du travail du PAM concernant la nutrition et le VIH/sida et réponse de la direction	32
2023/EB.1/5 Rapport succinct de l'évaluation de la politique concernant le rôle du PAM en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition et réponse de la direction	34
2023/EB.1/6 Synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs à la mesure et au suivi de la performance du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées (2018-2021) et réponse de la direction	37
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest.....	39
Vue d'ensemble des évaluations de plans stratégiques de pays établis pour les pays de la région Afrique de l'Ouest	39
2023/EB.1/7 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique provisoire pour la République centrafricaine (2018-2022) et réponse de la direction	41
Plan stratégique de pays – République centrafricaine (2023-2027)	41
2023/EB.1/8 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Nigéria (2019-2022) et réponse de la direction.....	43
Plan stratégique de pays – Nigéria (2023-2027)	43
2023/EB.1/9 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Tchad (2019-2023) et réponse de la direction.....	46
2023/EB.1/10 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Mauritanie (2019-2023) et réponse de la direction.....	48
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale.....	49
2023/EB.1/11 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique provisoire pour l'Algérie (2019-2022) et réponse de la direction	49
Allocution spéciale du Président du Groupe de la Banque mondiale.....	51
2023/EB.1/12 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'État de Palestine (2018-2022) et réponse de la direction.....	54
Plan stratégique de pays – État de Palestine (2023-2028)	54
2023/EB.1/13 Plan stratégique de pays provisoire – République islamique d'Iran (2023-2025).....	55
2023/EB.1/14 Plan stratégique de pays – Libye (2023-2025)	56
Questions de politique générale (suite)	57
Exposé oral sur l'inclusion du handicap.....	57
Manifestation organisée en l'honneur du Directeur exécutif, M. David Beasley	59
Rapports d'évaluation (suite)	60
Exposé oral sur la réponse de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19	60

Questions d'administration et de gestion	61
2023/EB.1/15 Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant	61
2023/EB.1/16 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM	62
2023/EB.1/17 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration	63
Vérification des décisions et recommandations adoptées	63
Liste des sigles utilisés dans le présent document	64

Questions stratégiques actuelles et futures

2023/EB.1/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

1. Faisant observer que la session en cours du Conseil serait la dix-huitième et dernière session de son mandat, le Directeur exécutif a remercié le Conseil d'administration, la direction et le personnel du PAM pour leur engagement et leurs contributions à l'action que menait le PAM pour lutter contre la faim dans le monde. Revenant sur les six années de son mandat au PAM, il s'est souvenu des membres du personnel et des collaborateurs du PAM qui avaient perdu la vie au service des communautés vulnérables et touchées par les conflits dans le monde, mais également des moments heureux tels que l'attribution du prix Nobel de la paix au PAM en 2020.
2. Le Directeur exécutif a évoqué l'expansion des activités du PAM depuis qu'il en avait pris la direction en avril 2017. Entre 2017 et 2022, la situation de la sécurité alimentaire mondiale s'était considérablement détériorée, le nombre de personnes souffrant de la faim passant de 80 millions à 350 millions et le nombre d'interventions d'urgence de niveau 2 et de niveau 3 auxquelles le PAM avait participé passant de 12 à 24. Au cours de cette même période, les contributions totales étaient passées de 5,7 milliards de dollars É.-U. à 14,4 milliards de dollars, le nombre de bénéficiaires, de 82 millions à 160 millions et le nombre d'employés, de 15 000 à 23 000. Le financement du PAM par le secteur privé et les institutions financières internationales, les achats locaux de produits alimentaires et l'utilisation des transferts de type monétaire par le PAM avaient également augmenté massivement.
3. Outre la mise en œuvre de ses propres programmes destinés à sauver des vies et à changer la vie, le PAM avait apporté des contributions majeures à l'ensemble de la communauté humanitaire, par exemple en négociant l'accès humanitaire dans des pays touchés par des conflits tels que l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Soudan et le Yémen, en assurant des services de transport aérien pour le personnel humanitaire et médical, l'aide humanitaire et les fournitures médicales dans 173 pays lorsque les vols commerciaux avaient été interrompus pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et en jouant un rôle de premier plan dans l'établissement et la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire lorsque les approvisionnements alimentaires en provenance de l'Ukraine étaient bloqués en raison du conflit dans ce pays.
4. Au sein du PAM, des améliorations majeures avaient été apportées à la structure de la gestion des risques et à la culture organisationnelle, avec la création d'un poste de Sous-Directeur exécutif spécifique et l'adoption des valeurs fondamentales du PAM, à savoir l'intégrité, la collaboration, l'engagement, l'humanité et l'inclusion. En ce qui concerne les effectifs, la parité femmes-hommes s'était améliorée: la proportion de femmes était passée de 34 pour cent en 2017 à 42 pour cent en 2022 au niveau mondial, de 30 à 39 pour cent au niveau national et de 42 à 48 pour cent au niveau international. Le nombre de femmes occupant des postes de sous-directeur exécutif était passé d'une à trois sur cinq. La proportion de ressortissants africains parmi les administrateurs recrutés sur le plan international était passée de 24 à 29 pour cent, et la proportion de personnel titulaire de contrat à durée déterminée au lieu de contrat à court terme ou de contrat de consultant était passée de 39 à 50 pour cent.

5. Affirmant qu'il restait encore beaucoup à faire, le Directeur exécutif a souligné l'importance des programmes d'alimentation scolaire pour faire en sorte que les enfants, en particulier les filles, poursuivent leur scolarité et prévenir les grossesses chez les adolescentes, les mariages d'enfants, le recrutement dans des groupes terroristes, les conflits, la malnutrition et, en fin de compte, les migrations. Il a exhorté les pays bénéficiaires à prendre davantage en charge ces programmes, notant que les dépenses humanitaires mondiales de 30 milliards de dollars en 2021 avaient été dérisoires par rapport aux dépenses militaires de 2 100 milliards de dollars.
6. Citant les paroles prononcées par Winston Churchill à la fin de la Seconde Guerre mondiale: "Ce sont les gens qui ont eu le courage d'un lion. J'ai simplement eu la chance de rugir", le Directeur exécutif a remercié le Conseil pour son courage, son intégrité, son dynamisme, sa créativité et son soutien, et pour lui avoir permis de rugir en son nom.
7. Les membres du Conseil, dont quatre s'exprimant au nom de leur liste et d'autres groupes de pays, ont félicité le PAM à l'occasion du sixantième anniversaire de sa création et ont manifesté leur gratitude et leur admiration à l'égard du Directeur exécutif, déclarant qu'il avait donné l'exemple à la communauté humanitaire et au PAM en particulier. Ils l'ont remercié de s'être exprimé au nom des populations vulnérables du monde et d'avoir œuvré au renforcement du PAM et de ses interventions. Plusieurs membres ont déclaré que le prix Nobel de la paix reçu en 2020 était une manifestation du succès de sa mission en tant que Directeur exécutif, et beaucoup l'ont remercié pour son travail dans leurs propres pays et régions, où le PAM était un partenaire précieux. Les membres ont également remercié le Président et le Bureau du Conseil sortants pour les services rendus au cours de l'année écoulée et ont souhaité la bienvenue au nouveau Président et aux nouveaux membres du Bureau.
8. En ce qui concernait le travail et le personnel du PAM, les membres ont exprimé leurs condoléances à la famille du membre du personnel qui avait perdu la vie lors du récent tremblement de terre en Türkiye. De nombreux membres ont félicité le PAM pour la rapidité avec laquelle il était intervenu au lendemain de cette crise comme d'autres crises, et un certain nombre d'entre eux ont cité le personnel de terrain du PAM comme l'un de ses plus grands atouts. Les membres ont félicité le PAM pour être parvenu à accroître les flux de financements souples et prévisibles et la collaboration avec les institutions financières internationales. Ils l'ont également félicité pour les services partagés qu'il avait fournis et le rôle moteur qu'il avait joué dans le cadre de l'action humanitaire collective; le partage de ses connaissances, de ses compétences et de ses ressources avec les pays et d'autres partenaires, notamment en facilitant les accords de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire; et la réorientation de son rôle, qui était passé de la fourniture directe d'assistance alimentaire et de services au renforcement des capacités et des systèmes nationaux pour favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment grâce à l'appui technique qu'il apportait aux programmes d'alimentation scolaire.
9. Les membres ont encouragé le PAM à poursuivre ses efforts dans ces domaines et à intensifier son action en matière de renforcement de la résilience et de lutte contre les causes profondes de la faim dans le cadre de son programme d'action visant à changer la vie, y compris grâce à une collaboration plus étroite avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires. Un certain nombre de membres ont déclaré que les approches fondées sur les liens – en particulier le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, mais aussi, par exemple, le lien entre l'eau et l'alimentation – étaient pertinentes pour les travaux consacrés au renforcement de la résilience. Ils ont indiqué que ces approches devaient reposer sur des analyses de la situation locale et exploiter les avantages comparatifs de chaque acteur. Les participants ont demandé à être régulièrement informés du travail effectué par le PAM à l'interface entre l'action humanitaire, le développement et

- la paix, ainsi que des précisions sur les avantages comparatifs du PAM s'agissant des activités conjointes axées sur le renforcement de la résilience.
10. Notant la dégradation des perspectives de financement, de nombreux membres ont fait part de l'engagement de leur pays à maintenir ou à augmenter leur contribution au PAM, notamment en fournissant le financement non affecté et pluriannuel dont le PAM avait besoin pour ses activités visant à changer la vie et en partageant leurs propres compétences et expériences dans le cadre d'accords de coopération Sud-Sud.
 11. De nombreux membres du Conseil ont évoqué le conflit en Ukraine et réitéré l'engagement de leur pays à maintenir leur appui au peuple de ce pays. Les membres ont souligné les répercussions du conflit sur la sécurité alimentaire mondiale, notamment en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires, des carburants et des engrais, et ont déclaré que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire avait contribué à atténuer ces problèmes en calmant les marchés et en atténuant les augmentations des prix des produits alimentaires. Ils ont exhorté toutes les parties à l'accord connexe d'Istanbul à prolonger l'initiative sur les céréales sans conditions au-delà de sa date d'expiration actuelle de mars 2023 et à accroître la capacité d'inspection du Centre commun de coordination. En ce qui concernait les conflits de manière plus générale, un certain nombre de membres ont condamné le fait que le personnel humanitaire soit pris pour cible dans les situations de conflit et que la nourriture soit utilisée comme arme de guerre. Deux membres ont demandé la levée des sanctions internationales imposées à leur pays, estimant qu'elles avaient un impact négatif sur l'action humanitaire.
 12. Un certain nombre de membres ont exhorté le PAM à continuer de promouvoir le respect du droit international et des principes humanitaires, notamment en menant des actions de sensibilisation auprès des gouvernements et d'autres partenaires, et de suivre une approche consistant à ne pas nuire et tenant compte des risques de conflits dans tous ses programmes, notamment par la mise en œuvre de la future stratégie d'intégration de la prise en compte des conflits. Les membres ont félicité le PAM pour le rôle qu'il avait joué dans la négociation de l'accès humanitaire dans les situations de conflit et dans la promotion des exemptions des régimes de sanctions à des fins humanitaires. Dans tous ces efforts, il était essentiel que le PAM conserve sa neutralité politique et se montre un acteur humanitaire modèle et responsable.
 13. S'agissant des travaux du PAM sur des questions particulières, les membres se sont félicités des progrès accomplis récemment pour améliorer l'égalité femmes-hommes, la protection et l'inclusion, et une membre a demandé un point sur les efforts déployés par le PAM pour améliorer l'inclusion du handicap sur le lieu de travail. L'action menée par le PAM en matière d'adaptation aux changements climatiques, notamment l'accent mis sur les mesures d'anticipation et les efforts déployés pour obtenir l'accès au financement mixte et au financement climatique, a été appuyée. Un certain nombre de membres ont déclaré que la transformation des systèmes alimentaires mondiaux était essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et ont suggéré que le bilan qui devait être effectué en juillet à Rome pour faire le point sur les progrès accomplis depuis le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 serait l'occasion de déterminer les moyens de réaliser cette transformation. Les membres se sont également félicités des progrès accomplis en matière de programmes de nutrition et d'alimentation scolaire ainsi que de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, et nombre d'entre eux ont exprimé l'engagement de leur pays à apporter un appui au PAM dans ces domaines.

14. Certains ont demandé au PAM de donner la priorité aux besoins les plus pressants face aux déficits de financement prévus, de veiller à ce que ses opérations soient adaptées aux circonstances et aux besoins locaux par l'intermédiaire de partenariats avec des organisations locales, et de s'assurer que les compétences et les structures de gouvernance requises étaient en place. Un membre a suggéré que les travaux sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles aillent au-delà des mécanismes de conformité pour inclure des programmes qui empêchaient activement l'exploitation sexuelle. Un autre membre a appelé à une plus grande attention au niveau mondial pour les "crises oubliées" telles que celles du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.
15. Différents orateurs ont souligné ce que leurs gouvernements considéraient comme les principales menaces auxquelles le monde ferait face en 2023, notamment la poursuite des conflits, l'augmentation du prix des intrants conduisant à une crise de la disponibilité alimentaire et la probabilité d'un phénomène El Niño et de nouvelles inondations et sécheresses dans de nombreux pays; ils ont appelé à une augmentation des investissements et à une plus grande collaboration sur des actions communes pour transformer les systèmes alimentaires mondiaux et relever les défis.
16. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil pour leurs commentaires bienveillants et s'est félicité de leur appui aux débats et à la prise de décisions stratégiques du PAM. Il a conclu que le moment présent était un tournant où tous les acteurs devaient s'unir pour exploiter pleinement toutes les possibilités de créer un monde meilleur.

Questions opérationnelles

Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

17. Dans son aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, le Directeur exécutif adjoint chargé du Département de la chaîne d'approvisionnement et des services d'urgence a indiqué que 345 millions de personnes dans le monde devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire en 2023, dont 43 millions à un niveau dit de "crise", et 846 000 dans des conditions proches de la famine.
18. Avec 60 millions d'enfants souffrant de malnutrition, une pénurie mondiale d'aliments nutritifs spécialisés compromettrait l'action menée pour lutter contre la malnutrition. Le PAM s'efforçait donc de mettre en place un approvisionnement stable de ce type d'aliments par des achats effectués par l'intermédiaire des bureaux de pays, ce qui devrait avoir un impact à court terme. Le PAM collaborait également avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et, espérons-le, avec la Banque mondiale, pour encourager l'investissement dans les petites et moyennes entreprises des pays du Sud, une mesure à long terme qui, au bout du compte, fournirait une nouvelle source d'approvisionnement tout en renforçant les systèmes alimentaires locaux.
19. Il était clair que les efforts déployés pour faire face aux crises humanitaires et s'attaquer aux causes profondes étaient sapés par des crises multiples qui risquaient de provoquer des situations de famine extrême. Les principes qui sous-tendaient l'action humanitaire étaient mis à rude épreuve, en particulier dans les zones de conflit. Les contraintes administratives et les interférences dans les interventions et les programmes humanitaires devenaient plus fréquentes. En réponse, le PAM s'efforçait d'améliorer l'accès, en intégrant les connaissances et l'expérience de son personnel et en tirant parti des bons résultats obtenus par le passé comme au Soudan du Sud et en Afghanistan. Au cours des trois dernières années, il avait mis en place un réseau de spécialistes chargés d'améliorer la capacité qui était la sienne d'interagir avec les gouvernements et les militaires afin de faciliter ses opérations tout en préservant ses principes. Simultanément, il travaillait avec ses partenaires et d'autres entités des Nations Unies pour s'assurer que ces efforts facilitaient l'action humanitaire.

20. Les conflits étaient le principal moteur de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, mais d'autres facteurs tels que les changements climatiques, le déclin économique et l'affaiblissement des structures de gouvernance et de la responsabilité à l'égard des citoyens y contribuaient également. Le produit intérieur brut n'était plus un facteur déterminant de la stabilité ou de la fragilité d'un pays: la plupart des nouveaux entrants dans la liste des 60 pays fragiles du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques "États de fragilité 2022" étaient des pays à revenu intermédiaire. Pour faire face aux multiples crises, la communauté internationale avait besoin d'un nouveau cadre de collaboration qui tirerait parti des connaissances et des capacités de toutes les parties concernées. Grâce à sa connaissance approfondie des communautés laissées pour compte, à sa vaste présence et à son rayon d'action étendu ainsi qu'à sa capacité de déploiement à grande échelle, le PAM était bien placé pour contribuer à ce cadre.
21. Les membres du Conseil, dont une s'exprimant au nom d'une liste, ont qualifié d'alarmant le niveau actuel de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde, ont remercié le PAM pour son travail et lui ont exprimé leur soutien tandis qu'il s'efforçait de répondre aux besoins croissants. Une membre a déclaré que si le PAM jouait un rôle d'appui important dans le domaine du développement, sa portée mondiale inégalée et son savoir-faire en matière de logistique, de chaînes d'approvisionnement et d'intervention d'urgence en faisaient un chef de file indispensable dans le domaine de l'action humanitaire. Affirmant que l'action humanitaire du PAM s'était révélée particulièrement utile dans des crises complexes où d'autres acteurs avaient été entravés par des contraintes de capacité ou d'accès, un autre membre a appelé à des solutions durables pour permettre au PAM de rester souple, réactif et indépendant.
22. Plusieurs membres du Conseil ont fait écho à l'appel lancé par le Directeur exécutif adjoint en faveur d'une nouvelle approche de la communauté internationale, compte tenu de l'évolution de la situation mondiale. L'un d'eux a déclaré que dans un scénario de crises multiples, les organisations humanitaires, les donateurs et les institutions financières internationales avaient besoin d'une vision plus sophistiquée et plus nuancée qui prendrait en compte les nouveaux facteurs contribuant à la fragilité. Un autre membre a appelé à une stratégie pour les pays à revenu intermédiaire qui impliquerait de travailler avec les gouvernements et les institutions nationales qui fonctionnaient bien et de tirer parti de la coopération Sud-Sud.
23. De nombreux membres ont souligné les aspects du travail du PAM qu'ils considéraient comme particulièrement importants dans la situation actuelle, notamment la programmation tenant compte du risque de conflit et adaptée au sexe, à l'âge, au handicap et à l'orientation sexuelle; le travail à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix; le renforcement de la résilience pour un impact à long terme; le partenariat avec les organisations locales, en particulier les organisations de femmes ou dirigées par des femmes, s'agissant de la conception et de la mise en œuvre des projets; et l'utilisation d'approches multisectorielles et axées sur l'anticipation pour prévenir la famine.
24. Diverses solutions ont été proposées pour faire face à la montée en flèche des besoins de financement. Deux membres du Conseil ont exhorté la communauté internationale à élargir la base de financement du PAM. D'autres recommandations invitaient le PAM à faire preuve d'innovation et d'imagination, à améliorer l'efficacité des programmes et des budgets humanitaires, à mieux cibler les personnes qui avaient le plus besoin d'aide et à leur donner la priorité, à utiliser pleinement les acteurs locaux, en leur donnant les moyens d'agir et en renforçant leur résilience, et à parvenir à un accord sur des normes communes pour le partage des données humanitaires.

25. Un membre du Conseil a appelé à un débat sur la malnutrition, estimant qu'il s'agissait d'une question complexe englobant la nutrition de l'adulte, de la mère et de l'enfant. Un autre membre a demandé au PAM de s'attaquer à la malnutrition à court terme par l'enrichissement des aliments et s'est enquis de sa stratégie pour une approche à long terme, visant à diversifier l'alimentation et axée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.
26. Répondant aux observations des membres, le Directeur exécutif adjoint chargé du Département de la chaîne d'approvisionnement et des services d'urgence a déclaré que les crises multiples présentaient des risques systémiques qui devaient être traités ensemble; les objectifs de développement durable constituaient la base d'un cadre permettant au PAM de traiter ces questions, avec ses partenaires et sous la direction des gouvernements nationaux, tandis que son plan stratégique lui permettait d'appuyer les efforts visant à atténuer certains des risques systémiques.
27. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a ajouté que l'attention portée par le PAM à la malnutrition comportait deux aspects: la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë, qui étaient au cœur de l'effet direct stratégique 1 du plan stratégique visant à subvenir aux besoins alimentaires et nutritionnels urgents, et l'amélioration des résultats sur le plan de la santé et de l'éducation, qui nécessitait une approche globale intégrée de la nutrition.

Tours d'horizon régionaux

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

28. La Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a dit que la situation dans cette région était désastreuse, 40 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire dans les pays où le PAM était présent, dont 11 millions étaient en situation d'insécurité alimentaire grave, soit 2 millions de plus que l'année précédente. Le nombre de repas de 44 pour cent des ménages avait diminué et 30 pour cent nourrissaient en priorité les enfants et les personnes âgées lorsqu'ils manquaient de nourriture. La région était frappée par une "polycrise" due à l'endettement des États, à l'inflation galopante, aux catastrophes climatiques de plus en plus graves, à une crise migratoire, au déclin de la production agricole et à des troubles sociaux qui s'accroissaient. Selon les estimations de la Banque mondiale, la croissance économique devrait ralentir et reculer de 3,6 pour cent en 2022 à 1,3 pour cent en 2023.
29. La hausse du prix des produits alimentaires se confirmait dans la région et les prix élevés des engrais ainsi que les phénomènes climatiques extrêmes à répétition risquaient de compromettre les disponibilités alimentaires à venir. Le phénomène La Niña avait déjà entraîné la perte de récoltes, en particulier dans les pays du Cône Sud; El Niño entraînerait probablement des conditions de sécheresse en Amérique centrale et dans les Caraïbes, ainsi que dans le nord de l'Amérique du Sud, de juin à novembre 2023; dans le Sud, les précipitations seraient supérieures à la moyenne.
30. L'insécurité alimentaire et la crise économique dont souffrait la région incitaient la population à émigrer. En 2022, 235 000 personnes étaient entrées au Panama en passant par la région du Darién et, selon les prévisions, elles seraient 500 000 en 2023. Les résultats de la dernière enquête du PAM montraient que 75 pour cent des personnes qui avaient émigré l'avaient fait pour des raisons économiques, et 40 pour cent, en raison du manque de nourriture. En Amérique centrale, 20 pour cent des personnes interrogées avaient dit vouloir émigrer.

31. En 2022, le PAM avait apporté une assistance directe à 8 millions de personnes en leur distribuant 58 000 tonnes de nourriture et 186 millions de dollars. sous forme de transferts de type monétaire, et une assistance indirecte à 20 millions de personnes en menant des activités de protection sociale et de renforcement des capacités institutionnelles, en enregistrant les bénéficiaires, en menant des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements dans les domaines de la nutrition et de l'égalité femmes-hommes, et en aidant les populations à se préparer aux phénomènes climatiques et à réagir rapidement si nécessaire, ainsi qu'en apportant une aide à l'enrichissement des aliments. L'acquisition de produits alimentaires avait progressé de 35 pour cent au cours de l'année 2022, et le volume des achats de produits alimentaires à de petits exploitants agricoles avait augmenté de 17 pour cent, ce qui avait contribué à remplir les objectifs régionaux fixés par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) afin de réduire les importations de produits alimentaires au niveau régional. En 2023, le PAM prévoyait de fournir à 9 millions de bénéficiaires directs et 20 millions de bénéficiaires indirects une assistance dont le coût s'élèverait à 1 milliard de dollars; le PAM n'avait encore réuni que 35 pour cent de cette somme.
32. Le PAM favorisait l'émancipation économique des femmes, notamment en fournissant des transferts de type monétaire à des survivantes de violences sexistes en Colombie et en menant des activités intégrées de renforcement de la résilience des femmes autochtones au Guatemala; en travaillant avec les petits exploitants et les agriculteurs familiaux pour atténuer les risques pour leurs futures récoltes et soutenir l'alimentation scolaire; et en favorisant la mise en place de politiques de macro-assurance paramétriques en s'appuyant sur le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes, qui avait versé des indemnités à des personnes au Nicaragua touchées par l'ouragan Julia.
33. La polycrise dans la région a coïncidé avec l'apparition de dettes nationales élevées, contractées pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le PAM avait collaboré directement avec la CELAC, la CARICOM, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et l'Organisation des États américains en vue de la formulation de leurs réponses conjointes en mettant l'accent sur la protection sociale, l'alimentation scolaire et la sécurité alimentaire, et prévoyait de financer une réunion de haut niveau sur le développement du capital humain, de la protection sociale et de l'alimentation scolaire à dimension nutritionnelle, qui se tiendrait au Brésil en 2023. Par ailleurs, il dirigeait un groupe de travail interinstitutions qui aidait 16 pays à mettre en œuvre leur feuille de route au titre du suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.
34. Certaines opérations du PAM étaient considérées comme particulièrement importantes, notamment celles qui étaient menées en Colombie, où 30 pour cent des Colombiens et 54 pour cent de la population de migrants souffraient d'insécurité alimentaire. Le PAM menait des interventions d'urgence et apportait une assistance dans les domaines de l'alimentation scolaire, du renforcement de la résilience, de l'appui aux moyens d'existence et de l'intégration socioéconomique des migrants, et il travaillait avec le Gouvernement colombien au renforcement du système national de protection sociale.

35. En Amérique centrale, 8 millions personnes vivaient en situation d'insécurité alimentaire grave ou modérée. Conjointement avec la Banque mondiale et le Partenariat pour l'Amérique centrale, le PAM, avait récemment créé le "Consortium pour les régimes d'assurance contre les catastrophes naturelles et les instruments de financement de ces risques en Amérique centrale" afin de venir en aide à 2 millions de petits exploitants de communautés exposées aux risques liés aux changements climatiques au Guatemala, en El Salvador et au Honduras. Un fonds pour l'adaptation serait mis en place en 2023 pour fournir à plus de 275 000 personnes vivant au Honduras et en El Salvador des outils et des services de gestion intégrée des risques. Le PAM et ses partenaires avaient aussi mis en application un plan d'intervention humanitaire en El Salvador, au Honduras et au Guatemala; le plan précédent n'avait reçu qu'un tiers du financement demandé et les donateurs étaient vivement encouragés à financer le nouveau plan. Le PAM aurait besoin de 47 millions de dollars les six prochains mois pour répondre aux besoins recensés dans les trois pays concernés.
36. Au Nicaragua, trois ouragans en deux ans, la hausse du prix des produits alimentaires et l'envolée des coûts des intrants agricoles avaient aggravé la situation dans les zones déjà vulnérables du couloir de la sécheresse et de la côte caribéenne. Le coût du programme d'alimentation scolaire du PAM ayant été multiplié par trois entre 2020 et 2023, il était devenu urgent de réunir 4 millions de dollars pour pouvoir distribuer des repas scolaires à 182 000 enfants en 2023. L'action menée ces dernières années par le PAM de concert avec les organisations de petits exploitants avait été déterminante pour faire face aux exigences en ce qui concernait la qualité et la quantité des marchés institutionnels, ainsi qu'un secteur privé compétitif. Le montant des produits alimentaires que le Bureau du PAM au Nicaragua avait achetés pendant la période visée aux petits exploitants, dont la plupart étaient des femmes, dépassait 1,2 million de dollars.
37. En Haïti, 7,3 millions de personnes avaient une consommation alimentaire basse. Les prix des carburants augmentaient en raison des pénuries et la Banque centrale haïtienne avait déclaré un état de récession économique, l'inflation ayant atteint 47,2 pour cent en octobre 2022. La multiplication des violences des gangs armés et des enlèvements étaient les principales causes du déplacement de 155 000 personnes dans la zone de Port-au-Prince. En 2022, le PAM avait fourni une assistance à 1,8 million de personnes sous forme de transferts de type monétaire d'un montant de 28 millions de dollars et de 13 200 tonnes de nourriture. Il avait mis en place un couloir humanitaire entre la République dominicaine et Haïti afin de pouvoir emprunter cet itinéraire de remplacement si les routes d'accès terrestres, maritimes ou aériennes venaient à fermer. Les prestations du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) étaient indispensables pour mener les interventions d'urgence en Haïti et devraient être maintenues à leur niveau actuel. Le PAM avait passé avec les petits producteurs agricoles un accord prévoyant la fourniture de nourriture au programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale mis en route par le Gouvernement avec l'aide du PAM. Le Gouvernement argentin avait aussi pris des mesures pour améliorer la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle dans les écoles en revitalisant une campagne pour la création de jardins scolaires, que le Gouvernement français était en train de transposer à une plus grande échelle. Le PAM aurait besoin de 155 millions de dollars pour financer ses activités en Haïti les six prochains mois.
38. En 2022, les troubles sociaux et la mobilisation citoyenne n'avaient cessé de grandir et la région, qui avait pourtant la capacité de nourrir un milliard de personnes, connaissait une instabilité qui se propageait rapidement. Les réserves en eau de cette région, ainsi que ses forêts, réduisaient les effets globaux de la crise climatique et son capital humain était jeune et avait un bon niveau d'instruction. Il était urgent de réaliser d'importants investissements en faveur de l'innovation et du développement pour pouvoir utiliser l'immense potentiel de cette région.

39. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale de cette description détaillée de la situation et fait part de leur préoccupation face à l'ampleur des besoins dans la région. La situation en Haïti était particulièrement préoccupante. Tous les intervenants ont affirmé qu'ils soutenaient l'action menée par le PAM dans cette région.
40. Les membres du Conseil représentant des pays de la région concernée ont confirmé la description de la situation faite par la Directrice régionale en décrivant l'inégalité et la pauvreté croissantes comme des menaces pour la démocratie et la stabilité. Ils ont prié instamment le PAM de renforcer son action en faveur du développement et du renforcement de la résilience. Ils ont attiré l'attention des participants sur l'augmentation de la contribution des gouvernements de la région et demandé aux donateurs de combler le déficit de financement.
41. Deux autres membres ont indiqué qu'ils avaient participé, en même temps que le PAM, à la table ronde de haut niveau qui s'était tenue peu auparavant sur le plan d'intervention humanitaire de 2023 pour le nord de l'Amérique centrale, qui visait à mobiliser des soutiens en faveur d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras.
42. L'un des membres a demandé si le climat politique actuel était susceptible de perturber l'aide humanitaire apportée à la Colombie, à l'Équateur et au Pérou. Il a également demandé un compte rendu des mesures que le PAM prévoyait de prendre pour diversifier les sources de financement de l'intervention en Haïti. D'autres membres ont demandé des précisions supplémentaires sur les mesures d'anticipation et l'estimation du nombre de bénéficiaires indirects.
43. Une observatrice a demandé des précisions sur les sources des informations présentées par la Directrice régionale en disant que les sanctions internationales empêchaient certains pays d'appliquer leur politique économique et donc d'avancer dans la lutte contre la faim. Un membre du Conseil a dit que l'aide humanitaire telle que celle que fournissait le PAM n'était pas visée par ces sanctions. Un autre observateur a dit que 10 pour cent des habitants de son pays, où le PAM n'était pas présent, étaient des migrants. Il a enjoint le Conseil d'accorder une plus grande attention à la crise dans la région.
44. La Directrice régionale a indiqué que pour surmonter le déficit de financement de 155 millions de dollars, nécessaires à six mois d'activités en Haïti, le PAM, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et des entités du secteur privé conjugueraient leurs efforts pour élargir la base de financement du PAM. Les gouvernements de la région contribuaient pour une large part aux projets menés par l'intermédiaire du PAM. S'agissant des mesures d'anticipation, les zones privilégiées étaient les Caraïbes, le couloir de la sécheresse et la côte pacifique de l'Amérique du Sud. Parmi les actions menées, la Directrice régionale a cité l'élaboration de systèmes d'alerte rapide et de programmes de renforcement de la résilience et d'alimentation scolaire. Pour ce qui est de l'estimation du nombre de bénéficiaires indirects, le PAM avait élaboré en 2022 des orientations relatives à l'estimation du nombre de bénéficiaires de niveau 2 ou 3 des activités en matière de protection sociale et de renforcement des capacités nationales, notamment. Sur la question des migrations, la Directrice régionale a fait observer qu'alors qu'il était très difficile de s'attaquer aux causes profondes, le PAM prêtait une attention accrue au renforcement de la résilience, par exemple en instaurant des programmes de micro-assurance. Le PAM était très conscient des questions liées à la migration, y compris dans les pays où il n'était pas présent, et coopérait avec les gouvernements pour évaluer la situation. D'autres entités du système des Nations Unies s'intéressaient aussi à la situation migratoire dans la région.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

45. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest a indiqué que, selon les projections du cadre harmonisé de novembre 2022, 48,2 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire dans la région pendant la période de soudure 2023, soit quatre fois plus qu'au cours des cinq années précédentes. Les projections confirmaient également que l'insécurité alimentaire pourrait atteindre des niveaux catastrophiques [phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)] au Burkina Faso, dans le nord-est du Nigéria et au Mali en raison du conflit et de ses répercussions sur le commerce, l'accès aux marchés et la production alimentaire. Au cours des cinq dernières années, le PAM avait considérablement intensifié ses interventions d'urgence dans la région pour faire face aux effets conjugués du climat, du conflit, de la COVID-19 et de l'augmentation des coûts: en 2022, le budget consacré à ces interventions était quatre fois plus élevé qu'en 2018.
46. Les conditions de sécurité dans les pays du golfe de Guinée, à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, se détérioraient. Dans le nord du Togo, des civils avaient été tués lors de trois incidents récents et la population fuyait vers le Bénin. Le PAM estimait que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le nord du Togo pourrait passer de 20 000 à 80 000 en 2023. Une opération d'urgence pour venir en aide à environ 50 000 personnes avait été lancée à la demande du Gouvernement. Le PAM avait investi 7 millions de dollars au cours des trois dernières années pour renforcer sa capacité de préparation aux situations d'urgence et de transferts de type monétaire, ainsi que les capacités nationales de préparation et d'intervention dans les pays du golfe de Guinée. Le PAM avait récemment achevé une étude visant à déterminer d'autres itinéraires d'approvisionnement pour le Sahel central et était en train de tester d'autres couloirs. Avec une présence établie dans les parties septentrionales des quatre pays du golfe de Guinée, le PAM était prêt à intensifier son assistance et à aider les gouvernements à renforcer la résilience des communautés dans les zones frontalières si des fonds étaient disponibles.
47. Les gouvernements sollicitaient de plus en plus l'appui technique et opérationnel du PAM en matière de protection sociale. Depuis 2020, le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) étaient venus en aide à 2 millions de personnes au Mali, en Mauritanie et au Niger par l'intermédiaire de programmes de protection sociale et prévoyaient de secourir un million de personnes supplémentaires en 2023. En Mauritanie, le PAM appuyait la première extension du programme national de protection sociale aux zones urbaines et, au Niger, il collaborait avec le Gouvernement pour évaluer les moyens qui permettraient d'aider les communautés à absorber les effets de la sécheresse. Au Mali, le PAM encourageait le Gouvernement à tirer davantage parti des investissements dans la protection sociale pour améliorer l'accès à une alimentation plus saine et les résultats en matière de nutrition. Il fallait repenser la manière dont on s'attaquait aux crises chroniques et prévisibles dans la région et dont on pouvait tirer davantage parti des systèmes nationaux de protection sociale pour aider les populations à sortir de l'assistance d'urgence. Le PAM renforçait son programme de recherche et de production de données factuelles pour améliorer sa capacité à conseiller les décideurs en la matière.
48. Les gouvernements et les institutions régionales recherchaient également de plus en plus un appui pour renforcer leurs systèmes alimentaires locaux. Plusieurs pays s'étaient récemment déclarés intéressés par une collaboration avec le PAM pour mettre en œuvre les compacts pour l'alimentation et l'agriculture qu'ils avaient présentés au sommet Dakar 2 de l'Union africaine sur la souveraineté alimentaire et la résilience en janvier 2023.

49. Au Sahel, le programme intégré du PAM en faveur de la résilience entrait dans un nouveau cycle quinquennal; le PAM avait commencé à observer des résultats importants obtenus grâce au renforcement de la capacité des populations à résister aux chocs; au Niger, par exemple, 80 pour cent des villages bénéficiant des activités de renforcement de la résilience du PAM dans les zones classées comme extrêmement vulnérables par le Gouvernement n'avaient pas eu besoin d'assistance d'urgence pendant la période de soudure de 2022, contrairement à d'autres villages dans ces zones. Depuis 2018, le PAM avait remis en état plus de 220 300 hectares de terres dégradées dans quelque 2 750 villages et investi dans la résilience de près de 3 millions de personnes dans les pays du Sahel. Les initiatives menées pour renforcer la résilience se concentraient de plus en plus sur la gestion de l'eau pour les moyens d'existence, les cultures, le bétail et la recharge des nappes phréatiques. Un article paru récemment dans *Nature*, portant sur l'évaluation de l'impact des interventions agroécologiques au Niger, effectuée au moyen de la télédétection des changements dans la végétation, attestait de l'impact positif des activités du PAM.
50. Le PAM travaillait depuis 2016 à renforcer les filières locales en encourageant la production d'aliments nutritifs, comme une étape importante dans la prévention de la malnutrition. En 2020, alors que la disponibilité d'aliments nutritifs spécialisés avait atteint un plus bas niveau historique dans la région en raison de la COVID-19 et de l'insécurité, le PAM avait lancé un projet au Burkina Faso, au Mali et au Niger, en étroite collaboration avec les institutions nationales et d'autres parties prenantes. En deux ans, le cadre réglementaire pour les normes, les standards, le contrôle de la qualité et la certification avait été renforcé au Burkina Faso, au Mali et au Niger, 40 000 petits exploitants agricoles et 22 unités industrielles et artisanales de transformation alimentaire avaient été équipés et formés et quelque 30 000 tonnes d'aliments nutritifs spécialisés transformés localement avaient été vendues à des détaillants et à des organisations non gouvernementales (ONG) internationales. Ces réalisations se traduisaient dans les tendances positives des indicateurs d'effet direct relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Des plans d'extension du projet à la Mauritanie et au Tchad étaient à l'étude.
51. Dans le cadre de l'action menée pour établir des partenariats régionaux, le PAM s'apprêtait à conclure un mémorandum d'accord avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les domaines de collaboration potentiels étaient notamment la recherche, l'évaluation et le suivi, la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, les chaînes d'approvisionnement, les systèmes alimentaires et la résilience face au climat. Afin de continuer à renforcer son programme de recherche et de production de données factuelles, le PAM établissait et officialisait également des partenariats stratégiques avec différentes institutions, notamment le Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab du Massachusetts Institute of Technology pour les évaluations d'impact et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale sur l'analyse climatique. Le PAM collaborait à des partenariats de recherche avec des universités au Cameroun, au Ghana, au Nigéria, au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Il mettait également en place une plateforme de partenariat pour la recherche, l'évaluation, le suivi et l'apprentissage en matière de sécurité alimentaire, en faisant appel à des spécialistes internationaux et locaux pour appuyer ses activités.

52. Le Directeur régional a indiqué qu'en 2022 le financement avait augmenté de 51 pour cent par rapport à 2021, grâce à l'appui de 39 gouvernements; neuf pays de la région avaient versé 110 millions de dollars et les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Commission européenne, la France, le Luxembourg et la Corée du Sud avaient alloué des contributions record. Le financement du secteur privé avait plus que doublé en 2022, pour atteindre 33 millions de dollars. Les besoins continuaient néanmoins de dépasser les ressources disponibles; les financements nécessaires en 2023 pour venir en aide à plus de 17 millions de personnes devraient dépasser 2,2 milliards de dollars, et le déficit de financement pour les six prochains mois s'élevait à 875 millions de dollars.
53. Les membres du Conseil, dont l'une s'est exprimée au nom d'une liste, ont pris note des conditions opérationnelles difficiles dans la région et ont remercié le PAM d'y maintenir son assistance humanitaire, saluant en particulier les efforts qu'il déployait pour assurer la continuité de l'assistance au Sahel.
54. Un membre du Conseil a souligné le rôle des partenariats complémentaires avec des entités telles que l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), ainsi qu'avec des organismes bilatéraux, pour faire face à l'augmentation vertigineuse des besoins globaux de la région. Il a fait valoir que, compte tenu de la nature multidimensionnelle de la crise dans la région, il était essentiel de travailler simultanément et de manière cohérente dans toutes les dimensions de l'ensemble que constituaient l'action humanitaire, le développement et la paix afin de réduire les besoins au fil du temps tout en répondant aux situations d'urgence aiguë. Selon lui, l'approche adoptée par le PAM au Sahel et consistant à s'attaquer aux facteurs sous-jacents de l'insécurité alimentaire au moyen du renforcement intégré de la résilience axé sur les plus vulnérables était correcte. Une autre membre du Conseil, s'exprimant au nom d'une liste, s'est également félicité des efforts déployés par le PAM pour promouvoir la production alimentaire locale, notant que les pays de la région étaient souvent des importateurs nets de denrées alimentaires, ce qui contribuait à creuser les déficits budgétaires et à alourdir le fardeau de la dette.
55. Un autre membre a salué les progrès accomplis en général dans la diversification de la base des donateurs pour aider à répondre aux besoins de financement et a encouragé le PAM à poursuivre ses efforts à cet égard, en particulier pour assurer une action humanitaire solide et appropriée en République centrafricaine.
56. Le Directeur régional a confirmé que l'accès dans la région constituait un défi majeur, en particulier dans le Sahel central. La stratégie du PAM prévoyait notamment la formation du personnel par le Centre de compétence en négociation humanitaire, le renforcement de la capacité du PAM en matière d'analyse de la situation et la poursuite de la collaboration avec les chefs de communauté. Au Burkina Faso, le PAM avait mis en place une flotte spécifique de 25 camions et monté une opération d'appui aérien de trois mois. Le Directeur régional a souligné que la situation restait dangereuse, ce qui avait conduit à essayer de nouvelles voies d'accès et à établir une nouvelle plateforme à Niamey. Le PAM travaillait au sein du système des Nations Unies pour coopérer avec les autorités gouvernementales sur les questions d'accès, mais les donateurs étaient également encouragés à dialoguer avec les gouvernements concernés.
57. En ce qui concernait l'appui des institutions financières internationales en faveur des programmes de protection sociale, le Directeur régional a indiqué qu'une réunion avait été organisée avec l'équipe chargée de la protection sociale de la Banque mondiale en mars 2022 pour discuter de la collaboration; une seconde réunion était prévue prochainement. Dans l'idéal, l'intervention à mener pendant la période de soudure serait appuyée par un dispositif national de protection sociale réactif face aux chocs, un projet que les gouvernements pourraient mettre en place très rapidement avec l'aide des pays donateurs.

En ce qui concernait l'alimentation scolaire, le Directeur régional a indiqué que le PAM et les commissaires de la CEDEAO pour les affaires économiques et l'agriculture et pour le développement humain et les affaires sociales évoquaient la possibilité d'organiser une conférence régionale des pays de la CEDEAO qui porterait sur la manière de tirer pleinement parti des avantages économiques des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, par exemple en promouvant les aliments autochtones pour réduire la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

58. La Directrice régionale pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale a fait un tour d'horizon des activités menées dans la région en commençant par présenter une vidéo sur le tremblement de terre qui avait frappé la Türkiye et la République arabe syrienne, indiquant que parmi les milliers de morts figurait un membre du personnel du PAM.
59. Le PAM était intervenu dans les heures qui avaient suivi le tremblement de terre et il fournissait actuellement une assistance à 2,3 millions de personnes en Türkiye et à 1,3 million de personnes en République arabe syrienne.
60. En Ukraine, les fonds alloués par les donateurs étaient utilisés pour apporter des vivres aux premières lignes, rétablir les chaînes d'approvisionnement qui avaient été interrompues et renforcer les capacités locales, et le PAM collaborait avec les solides organisations de la société civile ukrainienne pour fournir un cycle complet d'intervention humanitaire. Soixante pour cent des partenaires humanitaires du PAM étaient des organisations locales. Une seconde vidéo a été projetée, montrant le travail effectué en Ukraine.
61. Le PAM continuait d'investir dans le système de protection sociale ukrainien, d'aider le Gouvernement à renforcer son système d'enregistrement et de fournir des espèces à usages multiples. Il utilisait sa plateforme Building Blocks afin de coordonner l'assistance monétaire pour le compte de 35 organisations, ce qui avait permis d'économiser 70 millions de dollars, soit suffisamment pour venir en aide à 390 000 personnes supplémentaires pendant trois mois. Les données issues d'une évaluation multisectorielle des besoins et les données gouvernementales sur les prestations sociales seraient utilisées pour affiner le ciblage et déterminer quelles étaient les lacunes entre les besoins et l'assistance sociale assurée par le Gouvernement.
62. Le PAM fournissait des produits alimentaires en Ukraine là où les chaînes d'approvisionnement étaient interrompues et des bons là où elles étaient fragiles, ces derniers appuyant les chaînes d'approvisionnement en attirant les clients dans les magasins et en incitant les propriétaires de magasins à ouvrir davantage de succursales. Le PAM continuait de donner la priorité aux achats de denrées alimentaires produites localement et, entre les achats locaux, les importations dans le cadre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et les transferts monétaires, il avait injecté 700 millions de dollars dans l'économie locale au cours des 11 mois précédents.
63. Quant à l'avenir, la Banque mondiale avait indiqué que 2023 pourrait être tout aussi difficile, et avait fait part de ses préoccupations concernant les États fragiles, comme la Jordanie et le Liban, et les États en conflit, comme la Libye, l'État de Palestine, la République arabe syrienne et le Yémen.
64. L'insécurité alimentaire dans la région avait doublé par rapport à la période précédant le Printemps arabe en 2010, et le PAM venait en aide à six fois plus de personnes, soit 37 millions en 2022. Malgré la générosité des donateurs, le financement n'était pas à la hauteur des besoins et la faim devrait s'aggraver.

65. Après 12 années de conflit en République arabe syrienne, 12 millions de personnes manquaient de nourriture et 2,9 millions d'autres risquaient d'en manquer. L'année précédente, les taux de malnutrition avaient augmenté de 50 pour cent chez les enfants et de 100 pour cent chez les femmes enceintes ou allaitantes. Compte tenu des indications relatives au financement pour 2023, l'assistance alimentaire mensuelle pourrait prendre fin en juillet dans le cas de jusqu'à 70 pour cent des bénéficiaires, soit 3,8 millions de personnes.
66. Au Yémen, le PAM avait réussi à éviter la famine grâce à une assistance alimentaire à grande échelle, mais il avait été contraint de réduire la fréquence et la taille des rations en 2022 compte tenu de difficultés financières et de l'augmentation des coûts opérationnels. Il fallait mobiliser de toute urgence des fonds pour le Yémen.
67. En Irak, sans nouveaux fonds, le PAM pourrait ne plus être en mesure de venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays d'ici au mois de mars, ni aux réfugiés d'ici au mois de mai.
68. Dans l'État de Palestine, l'assistance que fournissait le PAM à 375 000 personnes cesserait à la mi-avril. En l'absence de financement de l'Autorité palestinienne, le PAM assurait le seul filet de sécurité sociale, et la perte de son financement pourrait contribuer à une déstabilisation.
69. Au Liban, où l'inflation annuelle atteignait 142 pour cent, la dernière analyse fondée sur l'IPC montrait que 2,3 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire au premier trimestre de 2023, soit 42 pour cent de la population libanaise et de la population de réfugiés combinées.
70. Le PAM continuait de s'employer à réduire les besoins dans la région et d'importants progrès avaient été accomplis s'agissant de renforcer la capacité des systèmes publics de protection sociale de répondre à ces besoins. Ainsi, au Liban, le PAM s'employait avec la Banque mondiale à créer une architecture de protection sociale intégrée, tandis qu'en Jordanie il œuvrait avec le Fonds national jordanien en vue de renforcer l'efficacité du système national de prestations sociales, et qu'en Iraq, il travaillait avec le Gouvernement pour renforcer le ciblage dans le système public de distribution.
71. En République arabe syrienne, les programmes axés sur la résilience bénéficiaient directement aux communautés et la remise en état des canaux d'irrigation devait permettre de réduire les coûts de 50 millions de dollars par an en éliminant la nécessité de recourir à une assistance alimentaire générale. En Ukraine, où l'on estimait que 26 pour cent des terres cultivées étaient inutilisables du fait de la guerre, le PAM et la FAO étaient sur le point de lancer un projet de déminage axé sur les petits agriculteurs, en partenariat avec le Gouvernement et la Fondation suisse de déminage. Au Liban, le PAM et la FAO cartographiaient les zones qui se prêtaient à la culture du blé et, en bénéficiant d'un soutien adéquat, le Liban pourrait nettement réduire sa dépendance à l'égard des importations. En Iraq, les programmes du PAM avaient permis de restaurer 40 000 hectares de terres agricoles, ce qui avait permis à 300 000 personnes de retourner sur leurs terres et aux agriculteurs de quadrupler leur production en un an et demi.
72. Les membres du Conseil ont remercié le PAM pour son travail dans la région et pour la rapidité avec laquelle il avait réagi face au tremblement de terre qui avait frappé la Türkiye et la République arabe syrienne. Plusieurs membres ont présenté leurs condoléances pour les victimes du tremblement de terre, parmi lesquelles Levent Kucukaslan, qui travaillait au PAM. Un membre a déclaré que l'intervention menée par le PAM dans le sillage du tremblement de terre avait démontré l'utilité de disposer de financements souples et prévisibles, et il a appelé les membres du Conseil à participer à la conférence des donateurs qui se tiendrait à Bruxelles et qui avait pour but de lever des fonds destinés à l'intervention.

73. Plusieurs membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les crises dans la région, en particulier en Ukraine, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine, et se sont engagés à continuer d'apporter leur soutien, l'une d'entre eux notant dans ce contexte l'importance d'un financement régional souple.
74. Deux membres du Conseil ont déploré l'ampleur de la destruction des terres agricoles en Ukraine, compte tenu notamment de l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, et une autre a félicité le PAM pour l'intensification de son action au cours de l'année écoulée, en particulier pour fournir une assistance près des lignes de front, là où les besoins étaient les plus grands.
75. En ce qui concernait le Yémen, un membre du Conseil a félicité le PAM pour l'assistance alimentaire en nature et les produits nutritionnels essentiels qu'il fournissait aux communautés en situation d'insécurité alimentaire, mais a exprimé son inquiétude quant aux difficultés opérationnelles et aux obstacles bureaucratiques rencontrés dans le nord du pays. Un autre membre a fait observer que le milliard de dollars recueilli lors d'une récente conférence pour les annonces de contribution à Genève démontrait que les donateurs restaient déterminés à appuyer l'action humanitaire au Yémen.
76. Un membre a encouragé le PAM à intensifier ses activités de plaidoyer afin que les autres pays de la région ne soient pas oubliés, et un autre a appelé à une coopération accrue pour accélérer les travaux sur la résilience face au climat dans la région.
77. Répondant à certaines des questions que lui avaient posées des membres du Conseil, la Directrice régionale a commencé par les remercier pour le soutien qu'ils apportaient à la région, notant que les financements souples et obtenus dans les plus brefs délais avaient été essentiels à la rapidité de la réaction face au tremblement de terre. Dans l'ensemble, le financement avait augmenté d'un tiers, ce qui avait permis de faire face à la hausse des prix des carburants et des produits alimentaires, même si cela était insuffisant pour répondre aux besoins qui allaient croissant. La guerre en Ukraine avait eu un impact considérable sur la région, et bien que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire ait permis de faire baisser les cours sur les marchés internationaux, de nombreux pays de la région pâtissaient toujours de la hausse des prix.
78. En ce qui concernait l'accès, la Directrice régionale a souligné qu'après le tremblement de terre, l'accès au nord-ouest de la République arabe syrienne s'était amélioré et devenait plus régulier.
79. En ce qui concernait l'établissement des priorités, elle a indiqué que les rations alimentaires de nombreux programmes avaient déjà été réduites de moitié, tandis que la valeur des transferts de type monétaire ne pouvait pas être augmentée en raison de difficultés de financement. L'étape suivante consistait à réduire le nombre de bénéficiaires en fonction de critères conçus pour donner la priorité aux plus vulnérables. Dans des pays comme la République arabe syrienne, jusqu'à 70 pour cent des bénéficiaires pourraient ne plus recevoir d'assistance à cause du manque de fonds.
80. En ce qui concernait la coordination des interventions, la Directrice régionale a attiré l'attention sur les activités axées sur la résilience menées en République arabe syrienne, au Yémen et en Ukraine en partenariat avec la FAO ainsi que sur celles axées sur la protection sociale et les repas scolaires qui étaient menées avec l'UNICEF et sur celles portant sur les réfugiés qui étaient menées avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

81. La Directrice régionale a également souligné les obstacles que rencontrait le PAM au Yémen et la façon dont il s'efforçait de les surmonter tout en veillant au respect des normes établies par lui. Par exemple, ses employées n'étant pas autorisées à voyager, le PAM avait suspendu les déplacements de l'ensemble du personnel recruté sur le plan national assurés via des vols de l'UNHAS. Le plaidoyer des membres du Conseil sur cette question était le bienvenu.
82. En ce qui concernait l'Ukraine, la Directrice régionale a souligné la participation du PAM aux convois interorganisations qui apportaient de l'aide sur les lignes de front, faisant observer que le PAM avait distribué des rations doubles dans certaines zones car il était possible que l'accès soit coupé à brève échéance. Elle a également évoqué les efforts de déminage déployés avec la FAO en étroite coordination avec le Gouvernement ukrainien.
83. En ce qui concernait la collaboration du PAM avec les institutions financières internationales, la Directrice régionale a indiqué que la plupart des activités de cet ordre dans la région étaient menées avec la Banque mondiale sur des questions telles que la sécurité alimentaire et l'analyse des données sur la pauvreté, les transferts monétaires, et les programmes nationaux de protection sociale. D'autre part, dans certains pays, le PAM travaillait avec la Banque mondiale en vue de recenser les possibilités de mener ensemble des activités dans les domaines des changements climatiques et des systèmes alimentaires.

Allocution spéciale de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement

84. S'adressant au Conseil depuis Nairobi, la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a parlé d'une "triple crise planétaire" due aux changements climatiques, à la perte de nature et de biodiversité, et à la pollution, aux produits chimiques et aux déchets. En ce qui concernait les changements climatiques, elle a prévenu que les possibilités d'éviter une hausse de 1,5°C des températures mondiales se réduisaient rapidement. De nombreuses crises humanitaires étaient causées ou intensifiées par les changements climatiques et s'aggravaient à l'avenir si des mesures énergiques n'étaient pas prises pour inverser les émissions de gaz à effet de serre. De même, la pénurie d'eau s'aggravait en raison des changements climatiques, de la pollution et d'une consommation et d'une production non durables. Selon les estimations, 6 milliards de personnes devraient être confrontées à une pénurie d'eau d'ici à 2050, avec des conséquences probables sur les déplacements de population, la paix et la sécurité alimentaire. L'investissement dans la résilience humaine et planétaire était vital pour contrer ces menaces multiples. Elle a mis l'accent sur trois domaines clés pour lesquels le PAM et le PNUE pourraient s'unir.
85. Le premier de ces domaines était la résilience et l'adaptation au moyen d'investissements dans des solutions fondées sur la nature et des systèmes d'alerte rapide. Le PNUE et le PAM venaient en aide aux communautés vulnérables pour faciliter leur accès aux systèmes d'information et de prévision climatiques. Cela, associé à des stratégies d'adaptation locales – comme la diversification des cultures, la collecte de l'eau et la remise en état des herbages –, aidait les communautés à renforcer leur résilience. Le PAM et le PNUE avaient des projets conjoints en cours dans un certain nombre de pays. Au Soudan du Sud, ils renforçaient la résilience des communautés grâce à des solutions fondées sur la nature, en élaborant des propositions au titre du Fonds vert pour le climat afin d'améliorer la gestion intégrée des terres et des ressources en eau. Au Lesotho, ils aidaient les communautés vulnérables à accéder aux systèmes d'information et de prévision climatiques et encourageaient les stratégies d'adaptation locales telles que la diversification des cultures, la collecte de l'eau et la remise en état des herbages. En travaillant ensemble à la définition de programmes communs, en partageant des outils et des connaissances scientifiques et en comobilisant des ressources, le PNUE et le PAM pourraient transposer de tels projets à plus grande échelle.

86. Deuxièmement, dans le domaine des systèmes alimentaires respectueux de la nature et du climat, le PNUE développait des approches agroécologiques qui travaillaient avec la nature pour appuyer des cultures, du bétail et des microbes du sol résilients et génétiquement diversifiés. Pour lutter contre les pertes alimentaires, le PNUE, le PAM et d'autres partenaires travaillaient à l'adoption généralisée de chaînes du froid efficaces sur le plan énergétique et respectueuses du climat. En collaborant à l'examen des systèmes alimentaires nationaux et en travaillant avec le secteur financier, les donateurs et les partenaires privés pour financer des systèmes alimentaires respectueux de la nature, le PNUE et le PAM pourraient orienter les systèmes alimentaires dans la bonne direction.
87. Troisièmement, en ce qui concernait la gestion intégrée des ressources en eau, le PNUE et le PAM pourraient transposer ces travaux à plus grande échelle pour toucher davantage de personnes et d'écosystèmes en déployant des outils de surveillance et de gestion de l'eau afin de garantir qu'ils étaient pris en compte dans la transformation des systèmes alimentaires adaptés au climat du PAM ou en intégrant la résilience et des garanties sociales et environnementales communes dans le travail des équipes de pays des Nations Unies.
88. En conclusion, la Directrice exécutive a souligné l'impact positif que le PAM et le PNUE pourraient avoir en travaillant ensemble pour aider les populations vulnérables à faire face aux conflits provoqués par la nature et aux catastrophes naturelles et à maintenir des écosystèmes sains, productifs et résilients. En travaillant en synergie, le PAM offrait son énorme présence dans les pays et sa capacité opérationnelle, et le PNUE ses compétences en matière de science, d'environnement, de climat, de pollution, de biodiversité et de solutions axées sur la nature. En s'acquittant de leurs mandats respectifs, ces deux organisations pourraient jouer un rôle clé dans la réduction des menaces d'urgence humanitaire et dans la lutte contre la triple crise planétaire liée à l'alimentation, à l'énergie et à l'eau.
89. Deux membres du Conseil ont pris la parole pour faire des déclarations au nom de leur liste. Indiquant que les mandats du PAM et du PNUE étaient liés, l'un d'eux a demandé où la collaboration entre les deux organisations pourrait être renforcée au cours des cinq années à venir et quelles étaient les possibilités de mieux intégrer les questions environnementales et les approches tenant compte des changements climatiques dans les interventions humanitaires d'urgence, en particulier à la lumière des problèmes de financement. Il a également invité la Directrice exécutive à en dire plus sur l'approche du PNUE en matière de renforcement de la résilience, sur les possibilités de collaboration avec le PAM en matière de résilience au-delà des interventions menées face à la sécheresse et sur la manière dont la collaboration entre le PNUE et le PAM pourrait favoriser l'obtention de résultats mieux adaptés aux besoins des femmes et davantage marqués par l'équité.
90. Une autre représentante de liste a souligné l'importance de la préservation de la biodiversité et de la protection de l'environnement, en faisant l'éloge de la Grande Muraille verte comme un projet ayant eu un impact positif sur les habitats et la sécurité alimentaire. Sa liste encourageait le PAM et le PNUE à continuer à travailler ensemble, en particulier en Afrique, pour appuyer les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable et faire face aux multiples urgences provoquées par les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pénurie d'eau. Elle a également appelé la communauté internationale à appuyer une transition énergétique équitable pour l'Afrique et a exhorté tous les organismes des Nations Unies à travailler ensemble pour réduire les doubles emplois conformément à leurs mandats respectifs.
91. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, un membre du Conseil a déclaré que les organismes des Nations Unies devraient exploiter les synergies offertes par leurs avantages comparatifs, s'appuyer sur des données factuelles et veiller à ce que les modèles de production alimentaire respectent les situations, les traditions et les préférences locales.

92. Répondant aux commentaires et aux questions, la Directrice exécutive du PNUE a indiqué que l'adaptation aux changements climatiques était un domaine transversal important pour le PNUE et le PAM. Les cultures résilientes face aux aléas climatiques étaient essentielles pour la sécurité alimentaire future, tout comme la gestion durable de l'eau. Grâce à ses programmes Vivres contre travail et espèces contre travail, le PAM pouvait apporter une contribution essentielle sur ce dernier point.
93. En ce qui concernait les avantages comparatifs, la Directrice exécutive a souligné que le PNUE et le PAM étaient régis par leurs organes directeurs respectifs. Contrairement au PAM, le PNUE était une organisation à vocation scientifique qui utilisait des outils, des analyses et des normes pour promouvoir des solutions fondées sur la nature, l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement. Le PAM avait une présence très efficace dans les pays, ce qui signifiait qu'il pouvait recueillir les enseignements tirés des opérations sur le terrain et les transmettre au PNUE qui, à son tour, pouvait partager les données scientifiques les plus récentes avec le PAM afin d'éclairer ses opérations.
94. Dans le cadre de son mandat relatif à la sécurité climatique, le PNUE avait recensé des facteurs de perturbation liés aux changements climatiques, notamment une augmentation potentielle de la fréquence et de la gravité des crises humanitaires. La réduction des risques de catastrophe, la préparation et la prévention étaient donc des domaines clés à renforcer, notamment par des investissements dans le renforcement de la résilience pour permettre aux communautés de mieux résister aux chocs climatiques.
95. Sur la question des ressources limitées, la Directrice exécutive a déclaré que la nature étant la plus à même d'amortir les effets des changements climatiques qui se produiraient dans les années à venir, l'investissement dans des écosystèmes sains était un moyen efficace de réduire l'impact des chocs induits par le climat et de permettre aux pays de mieux gérer leurs conséquences, telles que les sécheresses et les inondations. L'investissement dans le reboisement et la remise en état des terres, par exemple, pourrait réduire les besoins futurs d'assistance alimentaire en améliorant la résilience des communautés face à la sécheresse.
96. En ce qui concernait l'égalité femmes-hommes, elle a noté que les femmes dépendaient souvent de manière disproportionnée de la nature dans les communautés fragiles et touchées par les conflits, car elles cherchaient à fournir de la nourriture et du combustible de cuisson à leurs familles. Les femmes constituaient également la majorité de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement et étaient donc plus exposées aux produits chimiques et aux conditions météorologiques extrêmes. Il était donc essentiel de travailler ensemble sur l'avancement des femmes afin de renforcer la résilience des communautés.
97. En ce qui concernait l'interdépendance de la sécurité alimentaire, de la biodiversité et de la résilience des communautés, la Directrice exécutive a souligné l'étroite collaboration entre le PNUE, l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine pour veiller à ce que les programmes soient liés entre eux. Il était important de collaborer avec des ministères tels que ceux chargés de l'agriculture, des infrastructures et de l'industrie, ainsi qu'avec ceux qui se consacraient à la protection de l'environnement, car de nombreuses activités humaines avaient un impact sur l'environnement.
98. Remerciant la Directrice exécutive pour son allocution, le Directeur exécutif du PAM s'est fait l'écho de ses observations sur l'importance des partenariats stratégiques et a souligné la forte contribution du PAM à la remise en état des terres par l'intermédiaire de ses programmes, en particulier au Sahel.

Tours d'horizon régionaux (suite)

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

99. Le Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a mis en lumière les résultats obtenus par le PAM et les défis auxquels la région avait dû faire face en 2022, année au cours de laquelle le PAM était venu en aide à plus de 37 millions de personnes. Au-delà de son action humanitaire, des progrès avaient été réalisés dans son portefeuille d'aide au développement à long terme en transférant les programmes d'alimentation scolaire aux organismes nationaux au Cambodge et au Népal; en améliorant l'autosuffisance par l'installation des bénéficiaires dans des micro et petites entreprises au Bangladesh, en République kirghize, aux Philippines et au Tadjikistan; et en appuyant la prise de décisions fondées sur des données probantes par les gouvernements au Bangladesh, au Cambodge, en Indonésie et aux Philippines.
100. Toutefois, la région avait également enregistré des revers violents, des inondations cataclysmiques au Pakistan et une pression intense sur les ménages les plus pauvres en raison des prix élevés des denrées alimentaires et des carburants et de l'adversité économique chronique. En Afghanistan, le PAM avait obtenu des résultats positifs en collaborant avec les autorités locales pour permettre aux femmes de retourner travailler pour des ONG; les femmes avaient pu continuer à mener des activités axées sur la distribution de vivres et le renforcement de la résilience dans plus de la moitié des provinces. Face aux risques permanents auxquels étaient confrontées les femmes, le PAM avait renforcé les mesures de protection sur ses sites de distribution et intensifié la communication sur la nature gratuite et inconditionnelle de son assistance. Toutes les activités du PAM en Afghanistan étaient pleinement conformes aux directives émises par le Comité permanent interorganisations.
101. Les opérations en Afghanistan étaient confrontées à d'autres défis, avec une augmentation des attaques terroristes et des menaces directes à l'encontre des entités des Nations Unies. Un déficit de financement de 1,5 milliard de dollars pour 2023 compromettait gravement la durabilité de l'assistance, y compris les rations destinées aux populations déjà en phase 4 de l'IPC. Alors que les attaques continues contre les droits des femmes posaient un dilemme majeur à la communauté internationale, il était vital de continuer à appuyer la fourniture de l'assistance humanitaire en Afghanistan pour atténuer la grave insécurité alimentaire.
102. Au Myanmar, le conflit s'était intensifié et un citoyen sur trois devrait avoir besoin d'une assistance humanitaire en 2023. Le PAM était venu en aide à 2,8 millions de personnes en 2022, mais 67 municipalités restaient inaccessibles en raison de la violence et des retards bureaucratiques, ce qui signifiait que des centaines de milliers de personnes touchées par le conflit ne pouvaient pas être secourues. Avec d'autres acteurs humanitaires, le PAM continuait à plaider en faveur d'un accès sans entraves aux personnes dans le besoin.
103. À Cox's Bazar, les opérations menées par le PAM en faveur des réfugiés étaient en forte progression mais étaient menacées par des déficits de financement qui, s'ils n'étaient pas comblés, entraîneraient une réduction des rations à partir du mois de mars. N'ayant pratiquement aucune possibilité de générer des revenus, les réfugiés étaient entièrement tributaires de l'assistance. Les taux de malnutrition étaient en hausse et l'on constatait une augmentation des activités criminelles, y compris le trafic d'êtres humains. La poursuite de l'assistance était essentielle pour éviter que la situation désespérée dans les camps ne s'aggrave encore.

104. L'impact des inondations de 2022 continuait à se faire sentir dans certaines régions du Pakistan, où, grâce au soutien généreux des donateurs, le PAM avait pu venir en aide à 3,3 millions de personnes parmi celles qui avaient été le plus durement touchées par la catastrophe. Les moyens d'existence avaient été gravement compromis: de nombreux ménages avaient perdu leur bétail et d'autres actifs productifs et devaient faire face à un endettement grandissant. Plus de 5 millions de personnes se trouvaient en phase 4 de l'IPC et la catastrophe avait des répercussions sur la sécurité alimentaire comme en témoignaient les taux croissants de malnutrition aiguë.
105. Malgré l'appui record des donateurs, le PAM devait faire face à des déficits de financement sans précédent dans la région. Le PAM continuerait à rechercher des gains d'efficacité chaque fois que possible et à élargir sa base de donateurs, en fournissant toute la transparence et l'information nécessaires pour stimuler le plaidoyer international en faveur des populations les plus vulnérables.
106. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour ses opérations visant à sauver des vies en Asie et dans le Pacifique. Nombre d'entre eux ont exprimé leur vive inquiétude au regard de la situation des femmes en Afghanistan et ont fait observer que la participation des femmes à la distribution de l'assistance humanitaire était essentielle pour garantir que celle-ci parvienne aux personnes les plus vulnérables. Un membre du Conseil a demandé au PAM de suspendre ses opérations si l'aide ne pouvait être fournie de manière sûre et responsable; un autre a déclaré que l'assistance alimentaire et l'appui aux moyens d'existence ne devaient être fournis que dans les zones où les femmes étaient en mesure de continuer à travailler.
107. Un membre du Conseil a demandé si le PAM avait eu recours à des équipes de distribution exclusivement masculines dans certaines régions du pays. Il a également demandé des précisions sur les mesures de protection mises en place et sur les efforts déployés pour veiller à ce que l'aide parvienne aux personnes les plus vulnérables. Une délégation d'observateurs a appelé la communauté internationale à lever les sanctions contre l'Afghanistan, à débloquer les avoirs afghans détenus à l'étranger et à appuyer la reconstruction du système bancaire afin de promouvoir la stabilité nationale et régionale.
108. Abordant les difficultés rencontrées à Cox's Bazar, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à prendre toutes les mesures possibles pour atténuer les ruptures imminentes d'approvisionnement; ils ont également appelé à plaider auprès du Gouvernement bangladais en faveur des moyens d'existence des réfugiés et du ciblage en fonction de la vulnérabilité. Un membre du Conseil a demandé de quelle manière le PAM collaborait avec ses partenaires d'exécution et ses donateurs pour résoudre les problèmes d'accès au Myanmar.
109. Des précisions ont également été demandées sur les efforts déployés par le PAM pour se coordonner avec d'autres acteurs au Pakistan sur le suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment en vue du prochain rapport sur l'IPC. Un membre du Conseil a demandé quelle incidence avait la récente reprise économique sur les opérations du PAM dans l'ensemble de l'Asie, et si les transferts de type monétaire pouvaient être développés dans la région.
110. Répondant aux observations et aux questions, le Directeur régional a rappelé que la poursuite de l'assistance humanitaire était d'une importance cruciale en Afghanistan, où 20 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire et 4 millions de personnes étaient confrontées à une malnutrition aiguë. Le PAM a clairement indiqué qu'il était essentiel que les femmes participent de manière significative à toutes les étapes de ses programmes; presque tous les partenaires coopérants étaient convenus que les accords au niveau local étaient la meilleure façon de procéder dans la situation actuelle.

111. La détermination du PAM à respecter les principes de sécurité d'accès et de tolérance zéro à l'égard des interférences dans ses opérations était inébranlable. Dans les cas extrêmes, l'assistance serait suspendue, comme cela avait été le cas à Kaboul, à Kandahar et à Ghor. Le PAM n'utilisait pas d'équipes de distribution exclusivement masculines car les femmes pouvaient toujours travailler pour les entités des Nations Unies; en fait, le PAM augmentait la participation des femmes aux points de distribution ainsi qu'au fonctionnement de son service d'assistance téléphonique permettant de recevoir les plaintes, dans le cadre de ses mesures de protection.
112. Dans les 16 provinces où les femmes ne pouvaient pas travailler pour les ONG, certains partenaires coopérants choisissaient de continuer avec des équipes exclusivement masculines; d'autres avaient suspendu leurs activités, mais le PAM continuait à couvrir leurs frais fixes pour s'assurer qu'ils puissent rester en Afghanistan et continuer à verser un salaire à leurs employées. En ce qui concernait l'atténuation des risques, le Directeur régional a souligné l'expansion des activités de sensibilisation des communautés par l'intermédiaire des comités locaux d'assistance alimentaire et des centres de santé, l'augmentation des émissions radiophoniques et l'amélioration de la signalisation aux points de distribution. Dans les zones où les femmes couraient un risque particulier, les distributions étaient faites aux hommes et aux femmes à des jours différents, en utilisant des files d'attente différentes et même des lieux distincts.
113. Le PAM avait réduit ses coûts à Cox's Bazar, en modifiant la manière dont il fournissait des services de nutrition avec l'UNICEF et le HCR. Deux points de vente de produits alimentaires avaient été fermés et le personnel du PAM avait été réduit de 20 pour cent. En ce qui concernait les opérations, 125 millions de dollars étaient nécessaires en 2023 pour fournir des rations complètes, tandis qu'avec 80 millions de dollars le PAM pourrait fournir des rations réduites de 17 pour cent pour le reste de l'année. Des priorités étaient établies en matière d'assistance et les programmes de nutrition seraient à l'abri de réductions.
114. Au Myanmar, les problèmes d'accès étaient complexes. Un réseau héroïque de petites organisations communautaires et d'ONG cherchait tous les moyens possibles pour venir en aide aux personnes dans le besoin, mais l'assistance était fournie de manière fragmentaire et avec des risques extrêmement élevés pour les personnes sur le terrain.
115. Le PAM faisait régulièrement le point sur la sécurité alimentaire au Pakistan, notamment en contribuant à l'IPC; de plus amples informations sur l'état d'avancement du prochain rapport de l'IPC seraient fournies bilatéralement. La réactivité du Gouvernement pakistanais face aux inondations avait été excellente grâce à son système de protection sociale et à un système efficace de hiérarchisation de l'assistance qui permettait de cibler les 40 pour cent les plus démunis de la population, et le PAM espérait qu'elle se poursuivrait.
116. En ce qui concernait la reprise économique, l'approvisionnement en engrais se stabilisait, l'inflation reculait dans certains pays et de bonnes récoltes de riz étaient prévues pour 2023; néanmoins, la reprise était inégale et les systèmes de protection sociale ainsi que les opérations du PAM continueraient à jouer un rôle clé dans certains pays. Malgré les diverses crises de ces dernières années, le PAM n'avait pas suspendu ses activités de renforcement de la résilience dans la région, même dans des contextes de conflit tels que le Myanmar et l'Afghanistan.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

117. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est a présenté une vue d'ensemble de la situation dans la région et indiqué que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë était estimé à 78 millions, soit une augmentation de 34 pour cent par rapport à 2021. La convergence de crises multiples telles que les changements climatiques, les conflits, la COVID-19 et la hausse des coûts avait continué à aggraver l'insécurité alimentaire, avec des conséquences particulièrement graves pour les populations d'Éthiopie, de Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan.
118. Le PAM était venu en aide à 43,5 millions de personnes en 2022, ce qui avait permis de subvenir aux besoins humanitaires immédiats et d'éviter la famine. Les transferts de type monétaire et le financement alloué par des institutions financières internationales à l'appui du développement avaient considérablement augmenté. Le PAM avait acheté 27 pour cent de l'ensemble de l'assistance alimentaire sur les marchés locaux et régionaux. En 2023, il prévoyait de poursuivre ses importantes interventions humanitaires tout en réfléchissant aux moyens de renforcer la résilience par l'intermédiaire de ses opérations, en optant pour une approche intégrée fondée sur les systèmes alimentaires qui tenait compte de l'impact des changements climatiques.
119. Malgré des financements record en 2022, les besoins dans la région continuaient à dépasser les ressources. La Corne de l'Afrique était entrée dans sa sixième saison des pluies déficitaire consécutive et le nombre de personnes ayant basculé dans l'insécurité alimentaire aiguë à cause de la sécheresse dépassait actuellement les 23 millions.
120. En Éthiopie, la sécheresse s'était aggravée dans le nord du pays où, d'après les estimations, 11,8 millions de personnes avaient besoin d'aide. Pendant ce temps, le conflit a continué de toucher les communautés dans les régions de l'Afar, de l'Amhara et du Tigré. Grâce à la reprise des services de base après la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement fédéral et le Front populaire de libération du Tigré, le PAM était en mesure d'effectuer des évaluations de la sécurité alimentaire et les organisations humanitaires pouvaient intervenir plus facilement.
121. En Somalie, la famine avait été évitée en 2022, mais le risque persistait et ne pouvait être contré que par la poursuite de l'assistance humanitaire à grande échelle. Malgré cela, la résilience accrue de la population par rapport à 2011 – lorsque la famine avait été déclarée après seulement deux saisons des pluies déficitaires et que 260 000 personnes étaient mortes à cause de la sécheresse – témoignait de l'impact positif des investissements dans l'alerte rapide, les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs et les initiatives de renforcement de la résilience.
122. Au Soudan du Sud, quatre années consécutives d'inondations avaient entraîné le déplacement de plus d'un million de personnes, et selon les estimations, 60 pour cent de la population avait besoin d'une assistance humanitaire. L'insécurité et les attaques contre les acteurs humanitaires avaient augmenté, et des fonds étaient nécessaires pour prépositionner des stocks avant la saison des pluies; le prépositionnement éviterait d'avoir à utiliser des hélicoptères pour acheminer des produits alimentaires, ce qui permettrait d'économiser jusqu'à 50 millions de dollars. La communauté internationale était invitée à continuer de participer aux efforts politiques et de prévention des conflits au Soudan du Sud.
123. Dans toute la région, le PAM travaillait avec les ONG locales pour renforcer leurs capacités et collaborait avec le PNUE à des activités tenant compte du climat et à la gestion des ressources en eau. Le renforcement de la résilience était une priorité pour le PAM et les gouvernements de la région, qui s'efforçaient de créer un avenir meilleur pour leurs populations et de mettre fin au besoin d'assistance humanitaire.

124. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour l'assistance vitale qu'il fournissait, notamment pour avoir réussi à éviter la famine en Somalie, et ont exprimé leur appui à l'action qu'il continuait de mener pour assurer l'accès à des fins humanitaires. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil s'est félicité de la coopération et des consultations du PAM avec les gouvernements. Il a exhorté les donateurs et les autres acteurs à accorder une attention particulière à la région et a demandé que l'on mette davantage l'accent sur les projets visant à protéger les ressources naturelles et à appuyer les moyens d'existence durables.
125. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, un autre membre du Conseil a demandé au PAM de fournir davantage d'informations sur sa stratégie de financement pour la Corne de l'Afrique. Il a exhorté le PAM à donner la priorité à l'assistance aux populations se trouvant en phases 4 et 5 de l'IPC et à renforcer le ciblage en fonction des besoins. Il a également encouragé le PAM à être proactif et transparent s'agissant des résultats de son enquête menée sur les cas de fraude en Ouganda, ajoutant qu'il devrait mettre en œuvre l'enregistrement biométrique et travailler avec le HCR et la plateforme de ciblage commune pour donner la priorité à l'assistance aux réfugiés les plus vulnérables. Il a demandé davantage d'informations sur les opérations menées au Soudan et sur les projets de collaboration du PAM avec la Banque mondiale.
126. Un autre membre du Conseil a plaidé en faveur d'une plus grande souplesse de financement, estimant qu'elle permettrait au PAM de répondre aux besoins urgents de manière efficace et réactive. Plusieurs membres du Conseil ont encouragé le PAM à continuer de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et à s'employer à renforcer la résilience, notamment grâce aux achats locaux et à des partenariats tels que ceux conclus avec l'UNICEF pour le renforcement de la cohésion sociale et avec des entités du secteur privé pour l'innovation et la technologie. Une membre du Conseil a souligné l'importance d'une approche fondée sur les systèmes alimentaires pour garantir l'intégration des interventions, en particulier pour les populations victimes de la sécheresse.
127. Les membres du Conseil ont exprimé leur vive inquiétude face aux difficultés de financement rencontrées pour les activités du PAM au Soudan du Sud. L'un d'entre eux a fait remarquer que les rations avaient déjà été réduites pour les personnes se trouvant en phases 4 et 5 de l'IPC et a exhorté les autres donateurs à accroître leur appui. Une autre membre du Conseil a souligné le nombre alarmant de violations de la protection, en particulier à l'encontre des femmes et des filles, et a appelé tous les acteurs à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, ajoutant que le PAM devrait collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour veiller à ce que toutes les allégations fassent l'objet d'enquêtes approfondies.
128. En ce qui concernait l'Éthiopie, les membres du Conseil se sont déclarés encouragés par l'accord de paix, l'amélioration de l'accès et le fait que le PAM ait pu venir en aide à 85 pour cent des bénéficiaires ciblés dans les régions de l'Afar et de l'Amhara. Ils se sont toutefois montrés très préoccupés de la menace persistante de famine en Somalie et ont recommandé au PAM de collaborer avec d'autres acteurs dans le cadre d'une approche coordonnée axée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, afin de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité.

129. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil pour leur appui. S'agissant de la stratégie de financement, il a expliqué que chaque bureau de pays disposait d'une stratégie de partenariat qui recensait les donateurs probables, les questions présentant un intérêt et les possibilités pouvant susciter leur participation. Le bureau régional s'engageait dans une activité similaire et le Directeur régional se rendait dans les capitales en se concentrant particulièrement sur les nouveaux donateurs afin de plaider en faveur d'investissements accrus en Afrique de l'Est par l'intermédiaire du PAM. Les institutions financières internationales étaient de plus en plus impliquées dans ce processus, acheminant souvent les fonds des gouvernements hôtes vers le PAM pour la mise en œuvre de projets. Le PAM investissait également de façon massive dans le renforcement des capacités des ministères d'exécution afin de faciliter le transfert de la responsabilité des projets aux gouvernements.
130. En ce qui concernait le Soudan du Sud, le Directeur régional a reconnu que l'établissement de priorités constituait un défi majeur, le PAM ayant déjà du mal à couvrir les besoins alimentaires minimums des populations en phases 4 et 5 de l'IPC; le PAM continuait de dialoguer avec les donateurs pour remédier aux déficits de financement. La région comptait 4,7 millions de réfugiés, dont très peu recevaient des rations complètes. Étant donné qu'en moyenne, les réfugiés étaient déplacés pendant plus de 17 ans, il fallait réfléchir à la meilleure façon de gérer les populations réfugiées à long terme. L'une des options consistait à passer d'un modèle de campement à un modèle d'installation, comme c'était le cas en Ouganda et depuis peu au Kenya, qui permettait aux réfugiés de devenir de petits agriculteurs dont les moyens d'existence pouvaient être appuyés par le PAM en collaboration avec le HCR et les gouvernements hôtes.
131. En ce qui concernait l'Ouganda, le Directeur régional a rappelé que le PAM avait été le premier à détecter les possibilités de fraude; le Gouvernement avait réagi rapidement et le PAM examinait la manière de travailler avec le Gouvernement et le HCR sur l'enregistrement biométrique.
132. Le PAM était résolu à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et, à cet effet, dispensait des formations dans toute la région et se concertait régulièrement avec le personnel pour renforcer sa politique de tolérance zéro. Il prendrait toutes les mesures nécessaires pour répondre efficacement aux allégations, notamment en signalant les problèmes aux autorités internes et externes.
133. En ce qui concernait le partenariat avec le PNUE, le Directeur régional a mis l'accent sur des projets au Soudan du Sud, où le PAM avait proposé d'héberger un membre du personnel du PNUE dans ses bureaux afin de collaborer plus étroitement. Au Kenya, des activités conjointes portant sur la gestion des ressources en eau et la bonification des terres étaient en cours. Le bureau régional envisageait de partager son expérience du partenariat avec d'autres services du PAM en Afrique et au-delà; le PAM espérait consolider le partenariat par l'intermédiaire d'un mémorandum d'accord, mais dans l'intervalle, la collaboration se poursuivrait et le Conseil serait tenu informé de l'évolution de la situation.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

134. Le Directeur régional pour l'Afrique australe a informé le Conseil de la situation au regard du cyclone Freddy, qui s'était déplacé de Madagascar au Mozambique, en détruisant maisons et moyens d'existence. En collaboration avec les Gouvernements concernés, le PAM suivait l'évolution du cyclone et avait prépositionné du personnel, des vivres et du matériel logistique en vue d'un déploiement immédiat le long de sa trajectoire prévue.

135. Dans toute la région, l'aggravation de l'insécurité alimentaire avait plongé 60 millions de personnes, principalement des femmes et des enfants, dans la faim. Le coût élevé des intrants et le manque d'engrais causés par le conflit en Ukraine avaient retardé la saison actuelle des semis et, combinés à la menace de nouvelles inondations et de nouveaux cyclones, créaient de sombres perspectives pour la prochaine récolte. En outre, une crise de l'électricité en Afrique du Sud affectait l'activité économique dans toute la région.
136. En 2022, le PAM était venu en aide à 16,5 millions de personnes en Afrique australe, dont 3 millions avaient bénéficié de programmes de nutrition, 1,6 million, d'activités de renforcement de la résilience et 9 millions, de transferts de type monétaire non assortis de conditions fournis principalement au titre d'assistance d'urgence. La situation de la sécurité alimentaire dans le nord du Mozambique et les chocs climatiques récurrents, notamment les deux cyclones qui avaient frappé Madagascar au cours de l'année écoulée et les pires inondations enregistrées depuis 20 ans en Zambie, étaient autant de sujets de préoccupation. Le Directeur régional a salué le rôle moteur joué par les gouvernements de ces pays et d'autres pays de la région s'agissant d'atténuer les effets des inondations et des cyclones qui s'étaient produits récemment.
137. Les conflits, les mauvaises récoltes et d'autres problèmes avaient plongé plus de 26 millions de personnes dans l'insécurité alimentaire en République démocratique du Congo, où la majeure partie de l'assistance alimentaire du PAM était fournie en nature. Une fusillade récente impliquant un aéronef de l'UNHAS près de Goma n'avait pas fait de victimes, mais les vols – qui étaient le seul moyen d'atteindre de nombreuses régions du pays – avaient été suspendus, ce qui avait aggravé la crise à laquelle étaient confrontées de nombreuses personnes. Le PAM apportait une aide vitale à environ 500 000 réfugiés dans d'autres pays de la région mais, en raison de difficultés de financement, les rations avaient été réduites de 50 à 80 pour cent.
138. Dans toute la région, le PAM établissait des partenariats dans le but de transformer le secteur agricole au moyen de programmes visant à renforcer les systèmes alimentaires, à accroître les revenus des ménages, à assurer une sécurité alimentaire durable et à contribuer à la croissance économique de la région. Parmi les exemples, on pouvait citer les initiatives visant à accroître la participation des jeunes et l'utilisation des technologies numériques menées avec la FAO et d'autres partenaires; l'expérimentation d'une approche axée sur l'articulation entre l'eau, l'énergie et l'alimentation consistant à utiliser l'énergie solaire pour pomper l'eau souterraine pour l'approvisionnement en eau potable et la petite irrigation, avec le Gouvernement malgache; l'utilisation de données satellitaires et d'analyses avancées pour l'alerte rapide et la réduction des risques de catastrophe, avec le Groupe de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et IBM; le développement des systèmes alimentaires, notamment par une plus grande participation des femmes et des jeunes aux filières agricoles, avec la Banque africaine d'import-export et le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour soutenir les petits exploitants en Afrique; la production agricole durable, avec les autres organismes ayant leur siège à Rome; et un programme conjoint avec la FAO, l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA)-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) visant à mettre en œuvre les décisions et les déclarations de l'Union africaine et de la CDAA sur la sécurité alimentaire et à développer la production d'aliments autochtones et biologiques et les chaînes agroalimentaires connexes, notamment grâce à une collaboration avec le secteur privé.

139. Appelant les donateurs à continuer d'appuyer les programmes du PAM dans la région, le Directeur régional a déclaré que le PAM prévoyait de venir en aide à environ 70 millions de personnes au cours des prochains mois, mais que ce chiffre pourrait augmenter en raison des cyclones et des inondations. Avec un déficit de financement de 465 millions de dollars pour les six prochains mois, le PAM investissait dans des mécanismes de financement innovants et avait créé une unité spécialisée au sein du bureau régional pour travailler avec les bureaux de pays sur le renforcement de leurs capacités en matière de partenariats stratégiques, de financement novateur des activités de développement et d'accès au financement de l'action climatique.
140. Les membres du Conseil, dont un s'exprimant au nom d'une liste, ont félicité le PAM pour la souplesse dont il avait fait preuve face à des besoins nouveaux et soudains, ainsi que pour l'approche fondée sur la collaboration et la concertation qu'il adoptait pour élaborer des programmes de développement conformes aux priorités des gouvernements. Ils ont remercié le Directeur régional pour le point présenté sur le cyclone Freddy et se sont félicités des mesures d'anticipation, du suivi et de la collaboration du PAM avec les gouvernements hôtes pendant la préparation en vue du cyclone et les interventions menées à la suite de son passage.
141. Un certain nombre de membres du Conseil ont exprimé leur appui aux partenariats du PAM dans la région, mentionnant en particulier ceux conclus avec l'AUDA-NEPAD et la CDAA, ainsi qu'avec le HCR. Ils ont encouragé le PAM à étendre ses travaux sur la transformation rurale rapide et le développement de la production de cultures biologiques et autochtones, compte tenu notamment de l'augmentation du coût des engrais et autres intrants et de la valeur potentielle de ces techniques agricoles dans les efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets; à poursuivre ses travaux sur l'amélioration de la communication, de la transparence et de la surveillance, notamment en République démocratique du Congo; et à accélérer le passage d'une assistance globale à un ciblage fondé sur la vulnérabilité, comme à Cabo Delgado, au Mozambique.
142. Les membres ont demandé un complément d'information sur l'accès humanitaire ainsi que sur la sûreté et la sécurité des bénéficiaires, du personnel et des partenaires du PAM en République démocratique du Congo; sur les épidémies de choléra dans certains pays; et sur les effets de la crise de l'électricité en Afrique du Sud sur les activités du PAM.
143. Le Directeur régional a pris note des recommandations des membres du Conseil et s'est engagé à continuer d'informer le Conseil sur le partenariat établi avec l'AUDA-NEPAD et la CDAA. Il a indiqué que le Gouvernement mozambicain appuyait le passage du PAM à un ciblage fondé sur la vulnérabilité et que le PAM surveillait le risque de choléra, en particulier dans les pays touchés par les inondations. L'Afrique du Sud étant la locomotive de la région, la crise actuelle de l'électricité pesait sur l'industrie et l'agriculture et entraînait des pertes d'emploi, et l'on ne savait pas encore comment elle serait résolue.

Questions de politique générale

2023/EB.1/2 Politique du PAM en matière de transport aérien

144. Le Chef du Service du transport aérien a présenté la politique du PAM en matière de transport aérien. Compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil lors de trois consultations informelles, cette politique était conforme aux normes et aux pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale, aux Normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires, ainsi qu'à toutes les réglementations nationales pertinentes en matière d'aviation civile.

145. Quatre membres du Conseil, trois s'exprimant au nom de leur liste ou d'autres groupes de pays, et un observateur ont pris la parole pour exprimer leur soutien à la politique et féliciter les pilotes et les équipages qui fournissaient des services essentiels dans des circonstances souvent très difficiles. Les crises récentes telles que la pandémie de COVID-19 et les conflits dans de nombreuses régions du monde avaient montré l'importance du transport aérien pour assurer l'accès humanitaire aux zones difficiles à atteindre, y compris lorsqu'il s'agissait d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence.
146. Pour ce qui était des aspects spécifiques de la politique, les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés pour renforcer la durabilité environnementale et réduire l'impact sur l'environnement, ce qui, selon un membre, était conforme au principe consistant à "ne pas nuire" et pourrait se traduire par des économies à long terme. Les membres ont également exprimé leur soutien à l'engagement pris visant à renforcer les partenariats, à consolider les principes humanitaires, à assurer l'inclusion du handicap et à appliquer une politique de "tolérance zéro" à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et un membre a demandé comment le PAM entendait encourager ses partenaires et d'autres membres de la communauté au sens large à faire de même pour atteindre ces objectifs. Les membres ont également déclaré que la mise en œuvre d'un système en ligne transparent et sécurisé pour rendre compte des passagers et du fret transportés grâce aux vols assurés par le PAM réduirait le risque de fraude et de corruption et renforcerait la confiance dans le Service du transport aérien.
147. Se félicitant des plans visant à renforcer les capacités et les systèmes régionaux et nationaux en matière de transport aérien, les membres ont souligné la nécessité d'améliorer les normes de sécurité et d'élaborer des procédures de gestion de la sécurité et des risques pour les environnements fragiles. Ils ont demandé des précisions sur les activités de renforcement des capacités et de la résilience que le PAM prévoyait de mettre en œuvre dans le cadre de ces efforts comme dans d'autres en vue de favoriser la préparation aux situations d'urgence et la réactivité. Les membres du Conseil ont encouragé le PAM à poursuivre le dialogue, la coordination et les partenariats avec les organismes internationaux du transport aérien et les autres prestataires de services aériens d'aide humanitaire, et à étudier les liens entre les stratégies de préparation du PAM et celles d'autres entités des Nations Unies dans les pays où elles intervenaient.
148. Les membres du Conseil se sont également félicités de l'adoption prévue d'un financement des services selon le principe de recouvrement des coûts, en déclarant qu'ils attendaient avec intérêt de pouvoir examiner le projet de lignes directrices sur la manière dont les comités de pilotage nationaux devraient fixer et appliquer les frais facturés aux groupes d'utilisateurs, ce qui permettrait aux petits partenaires locaux de payer des frais moins élevés pour les services aériens du PAM que les partenaires internationaux de grande envergure.
149. Un intervenant a déclaré que les membres de sa liste approuveraient la politique malgré l'absence d'un plan de mise en œuvre chiffré, car la direction du PAM avait indiqué qu'aucune activité ou financement supplémentaire ne serait nécessaire pour sa mise en œuvre. Les membres du Conseil ont demandé un point sur la mise en œuvre de la politique en matière de transport aérien à la première session ordinaire du Conseil de 2024.

150. Répondant aux points soulevés, le Chef du Service du transport aérien a déclaré que la conformité des partenaires avec les politiques du PAM en matière d'inclusion du handicap et de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles était suivie par des comités d'agrément des fournisseurs utilisant les propres procédures et lignes directrices du service. Le développement de la plateforme de réservation des Nations Unies en tant que plateforme pour la réservation des services de transport aérien administrés par le PAM comportait la mise en place d'un système en ligne permettant de rendre compte des passagers et du fret transportés. Un projet de plans du PAM pour la formulation et la mise en œuvre d'un mécanisme de financement centralisé serait présenté au Conseil avant sa prochaine session. La plupart des aspects de la politique avaient déjà été mis en œuvre, à l'exception de la fixation de taux spécifiques pour les ONG locales.
151. Remerciant les membres du Conseil pour leurs contributions à la formulation de la politique et le Secrétaire du Conseil pour avoir guidé le processus, le Directeur exécutif adjoint par intérim a déclaré que le rapport annuel sur les activités du Service du transport aérien comprendrait l'ensemble des indicateurs utilisés pour mesurer la performance et l'efficacité. En réponse à une question d'un observateur, il a déclaré que le Service du transport aérien du PAM collaborait avec les autorités nationales et les autorités nationales et internationales compétentes de l'aviation civile dans tous les pays où il intervenait.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

2023/EB.1/3 Plan stratégique de pays provisoire – République bolivarienne du Venezuela (2023-2025)

152. La Directrice du Bureau du PAM en République bolivarienne du Venezuela a présenté le plan stratégique de pays (PSP) provisoire établi pour ce pays pour 2023-2025, indiquant qu'il était conçu pour contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition conformément aux priorités du Gouvernement. L'accent était mis sur les repas scolaires pour promouvoir la sécurité alimentaire des communautés, appuyer le passage de l'intervention d'urgence à la résilience et renforcer la capacité du pays à ouvrir durablement la voie à la reprise économique. La conception du PSP avait bénéficié des éclairages issus de consultations avec les parties prenantes, et les quatre effets directs du plan étaient en cohérence avec les priorités nationales et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
153. Les membres du Conseil ont largement approuvé le PSP provisoire, qui mettait l'accent sur l'alimentation et la nutrition et adoptait une approche combinant l'assistance alimentaire et les activités visant à améliorer les systèmes alimentaires locaux, notamment en les rendant plus résilients face aux changements climatiques. Nombreux sont ceux qui ont mentionné la place centrale du programme d'alimentation scolaire comme un élément important du plan. D'autres aspects positifs ont été soulignés, notamment la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, les dispositions relatives au ciblage fondé sur la vulnérabilité et la priorité accordée aux personnes touchées par les catastrophes naturelles.
154. Un membre du Conseil a demandé instamment au PAM d'accorder également la priorité aux femmes enceintes ou allaitantes et aux enfants n'ayant pas atteint l'âge scolaire. Une autre membre a demandé des informations supplémentaires sur les activités menées en dehors du système scolaire pour veiller à ce que d'autres groupes vulnérables en situation d'insécurité alimentaire bénéficient d'une assistance alimentaire et nutritionnelle.
155. Un membre du Conseil, notant les difficultés liées aux disponibilités alimentaires et à l'accès à l'alimentation dans le pays, a demandé au PAM de consacrer davantage d'efforts au renforcement des chaînes de logistique et d'approvisionnement aux niveaux national et international afin de garantir des prix abordables sur les marchés alimentaires locaux.

156. La Directrice de pays a remercié les membres du Conseil pour leurs encouragements et leur soutien. En ce qui concernait les activités axées sur la sécurité alimentaire en dehors du système scolaire, elle a expliqué que les écoles serviraient de plateforme principale pour les activités visant à connecter les petits exploitants agricoles aux marchés et à promouvoir la résilience des communautés, suivant une approche plus intégrée de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
157. Le Directeur général du Bureau des affaires multilatérales de la République bolivarienne du Venezuela a salué le PSP provisoire comme un document consensuel qui concordait parfaitement avec les priorités nationales inscrites dans la constitution nationale et avec le *Plan de la Patria*. Dans le cadre du PSP provisoire, le PAM appuierait et compléterait les programmes sociaux déjà mis en œuvre dans le pays dans le but de promouvoir le développement économique et social pour améliorer les niveaux de vie et de production.

Rapports d'évaluation

2023/EB.1/4 Rapport succinct de l'évaluation stratégique du travail du PAM concernant la nutrition et le VIH/sida et réponse de la direction

158. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté les résultats de l'évaluation stratégique du travail du PAM concernant la nutrition et le VIH/sida, qui avait porté sur la qualité des politiques en matière de nutrition et de VIH/sida ainsi que sur les résultats obtenus à cet égard; l'évaluation avait également permis d'inscrire le travail du PAM dans ces domaines dans le cadre du nouveau Plan stratégique, notamment s'agissant de la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels urgents et de l'application d'approches intégrées aux activités axées sur la nutrition.
159. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a ajouté que l'évaluation mettait en évidence la capacité du PAM à intensifier ses opérations nutritionnelles et les progrès réalisés dans l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du portefeuille d'activités du PAM en tant que priorité transversale essentielle du Plan stratégique. Elle montrait également que le VIH était une question cruciale pour le PAM compte tenu de sa détermination à venir en aide aux personnes les plus vulnérables et à celles qui étaient le plus laissées pour compte. La direction mettrait en application les six recommandations découlant de l'évaluation et prendrait en main et s'attacherait à concrétiser l'intégration de la nutrition partout au PAM.
160. Les recommandations issues de l'évaluation invitaient le PAM à engager un dialogue en interne en vue d'élaborer des orientations précises sur l'intégration de la nutrition dans les programmes; à définir une approche claire et détaillée de l'intégration de la nutrition; à continuer d'améliorer les capacités correspondantes partout au PAM, en vue de renforcer les compétences spécialisées et les approches existantes à cet égard, et à veiller à l'intégration de la nutrition grâce à l'adaptation des compétences au contexte et aux objectifs des programmes; à doter l'équipe chargée de la gestion des connaissances au sein de la Division de la nutrition des moyens lui permettant de travailler avec toutes les unités; et à tirer parti des partenariats en entretenant des relations à long terme visant à obtenir des avantages pérennes en matière de VIH et de nutrition.
161. La Directrice de la Division de la nutrition a présenté la réponse de la direction aux points soulevés dans l'évaluation et les mesures proposées pour donner suite aux six recommandations, assurant le Conseil que le PAM était déterminé à optimiser sa contribution à la nutrition. La Directrice a souligné qu'à l'avenir le PAM devrait travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour promouvoir la qualité et la complémentarité de son travail sur les programmes, les politiques et la gouvernance en matière de nutrition et de VIH.

162. Un membre du Conseil a prononcé une déclaration conjointe, au nom des cinq listes, ce qui, selon lui, témoignait de l'importance que le Conseil dans son ensemble attachait à la nutrition et de la dimension du travail que menait le PAM dans les domaines tant de la prévention que du traitement de la malnutrition de par le monde. Se félicitant de l'évaluation stratégique, des progrès réalisés s'agissant des approches adoptées dans le domaine de la santé et de la nutrition et des travaux menés pour veiller à ce que la politique en matière de nutrition du PAM reste pertinente, il a déclaré que le financement pour la mise en œuvre des programmes à dimension nutritionnelle avec une perspective à long terme, ainsi que les outils et les capacités permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de nutrition dans l'ensemble du PAM, faisaient défaut. Le Conseil estimait que le PAM devait élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à intégrer efficacement la nutrition à tous les niveaux en interne et a vivement conseillé à la direction de prendre en main ce processus. Il a également vivement encouragé le PAM à renforcer ses partenariats et à répartir davantage ses tâches, en particulier avec la FAO, le FIDA, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Enfin, il a exhorté les parties prenantes à donner suite aux engagements financiers qu'ils avaient pris lors du Sommet de 2021 sur la nutrition pour la croissance afin d'atteindre le niveau d'appui nécessaire pour mettre fin à la malnutrition.
163. D'autres membres du Conseil ont souligné des points particulièrement importants pour leur pays. Plusieurs ont indiqué que le financement des activités liées à la nutrition et au VIH/sida était insuffisant, et l'un d'entre eux a suggéré que la Division de la nutrition prépare un plan de mobilisation de fonds. L'une d'entre eux a recommandé au PAM d'expliquer, dans ses futurs documents de programme et de politique, comment il envisageait de renforcer les capacités opérationnelles en matière de nutrition, en particulier au niveau infranational. Elle a également recommandé que l'égalité femmes-hommes et l'inclusion soient intégrées dans la conception des programmes moyennant un appui adéquat des capacités des ressources humaines et une utilisation cohérente des données factuelles issues du suivi.
164. Plusieurs membres et un observateur se sont déclarés favorables à la présentation de déclarations conjointes de listes pour communiquer le point de vue du Conseil d'administration, en particulier sur des questions essentielles telles que la nutrition.
165. La Directrice de la Division de la nutrition a remercié le Conseil pour sa réponse homogène et s'est félicitée des observations formulées au regard de la réponse de la direction aux recommandations. Elle a ajouté que la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes offrirait de nombreuses occasions de renforcer l'analyse croisée de cette problématique et de la nutrition dans le cadre des programmes, en s'appuyant sur des exemples tels que les travaux en matière de protection sociale tenant compte de la problématique femmes-hommes menés par le PAM au Ghana et l'analyse effectuée par l'intermédiaire de l'outil destiné à combler le déficit en nutriments. Elle a assuré le Conseil que la direction prenait très au sérieux le défi du développement des capacités dans l'ensemble du PAM et qu'elle continuerait à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires des Nations Unies pour renforcer le rôle du PAM dans l'amélioration de l'accès à une alimentation saine dans les environnements les plus fragiles du monde.

2023/EB.1/5 Rapport succinct de l'évaluation de la politique concernant le rôle du PAM en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition et réponse de la direction

166. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté les conclusions tirées de l'évaluation de la politique de 2013 concernant le rôle du PAM en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition, qui définissait les paramètres dudit rôle dans les situations de conflit, d'après-conflit et de transition afin d'assurer que le PAM saisisse les possibilités offertes de contribuer à la paix et ne contribue pas involontairement aux conflits. L'évaluation a porté sur la qualité de la politique et ses résultats ainsi que sur les facteurs expliquant les résultats. En raison de l'importance du discours autour du triple lien, des appels renouvelés adressés aux acteurs humanitaires pour qu'ils contribuent plus activement à remédier aux causes profondes et de l'attribution du prix Nobel de la paix en 2020, ce domaine d'action attirait davantage l'attention. De plus, le nouveau Plan stratégique comportait des éléments de la politique de consolidation de la paix.
167. Les recommandations issues de l'évaluation invitaient le PAM à renforcer l'analyse de l'impact de son action et de celle de ses partenaires sur les dynamiques de conflit, à systématiser la prise en compte des conflits et à appuyer les processus de consolidation de la paix conjointement avec d'autres acteurs.
168. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a déclaré que la direction approuvait la conclusion selon laquelle la politique restait pertinente et valable. Notant que le manque de planification et de ressources avait retardé sa mise en œuvre, elle a déclaré que des mesures avaient été prises depuis 2018 pour renforcer les capacités requises à cet effet. Cela se poursuivrait, en particulier pour accroître l'intégration de la politique dans l'ensemble du PAM. Elle a ensuite présenté la réponse de la direction aux recommandations découlant de l'évaluation.
169. Les membres du Conseil, dont une s'exprimant au nom d'une liste, un autre au nom de tous les pays d'une liste sauf un et une troisième au nom d'un groupe de pays, se sont félicités du rapport d'évaluation et de la réponse de la direction à ses recommandations. Ils ont souscrit à la conclusion selon laquelle la principale contribution du PAM à la paix était son travail consacré à l'insécurité alimentaire, au renforcement de la résilience et aux moyens d'existence et ont noté, avec une certaine inquiétude, la conclusion selon laquelle le PAM n'accordait qu'une attention limitée à la façon dont sa présence et son assistance pouvaient influencer sur les dynamiques des conflits et de la paix. Plusieurs membres, dont un s'exprimant au nom de tous les pays d'une liste à l'exception d'un seul, ont noté que la mise en œuvre de la politique n'était devenue systématique que récemment, et un membre a déclaré qu'il serait important que le Conseil dispose de plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre.
170. De nombreux intervenants, dont une s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont déclaré que l'analyse des conflits et la programmation tenant compte des conflits étaient au cœur de l'approche consistant à ne pas nuire.
171. Les membres du Conseil, dont une s'exprimant au nom d'une liste, un autre au nom de tous les pays d'une liste sauf un et une troisième au nom d'un groupe de pays, ont formulé plusieurs recommandations à l'intention du PAM, notamment: définir sa contribution à la paix, en concertation avec le Conseil d'administration; renforcer la collaboration avec les partenaires locaux; travailler en synergie avec les mécanismes mondiaux au sein du système des Nations Unies, en particulier pour améliorer l'accès humanitaire, sans empiéter sur les mandats des autres organisations; coopérer étroitement avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le cas échéant; accorder plus d'attention à la coopération civilo-militaire; contribuer à la paix sur la base des informations disponibles dans le système, mais prendre des décisions motivées par les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et

de nutrition; continuer à prendre en compte les risques et les possibilités dans toutes les opérations menées dans les pays qui sont confrontés à des risques de conflit, et à faire preuve de souplesse à cet égard; rester aligné sur les principes humanitaires, en particulier la neutralité et l'impartialité; renforcer le suivi et l'évaluation, notamment en ajoutant des indicateurs pertinents; ne pas se contenter de ne pas nuire pour contribuer à la consolidation de la paix en tenant dûment compte de son mandat essentiel et de ses moyens; envisager de s'associer à des acteurs de la consolidation de la paix ainsi qu'à des institutions et à des groupes de réflexion œuvrant dans ce domaine; envisager de tirer parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour améliorer la mise en œuvre.

172. Les membres du Conseil, dont une s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont déclaré que la stratégie d'intégration systématique de la dimension des conflits qui devait être élaborée devrait inclure des dispositions concernant l'analyse des conflits et la programmation tenant compte des conflits, une théorie du changement et un plan de mise en œuvre, y compris des stratégies systématiques de mobilisation des ressources, de dotation en personnel et de formation spécialisée, des thèmes transversaux comme la problématique femmes-hommes et la collaboration avec les partenaires coopérants.
173. Des informations supplémentaires ont été demandées quant au fait que la direction n'avait que partiellement accepté l'une des recommandations issues de l'évaluation; à la capacité du PAM à évaluer comment sa présence et son assistance pouvaient influencer sur les dynamiques des conflits et de la paix et à adapter les programmes et les processus en conséquence; au point de vue du PAM sur son rôle dans la négociation de l'accès et les défis potentiels liés au respect des principes humanitaires; et au calendrier d'élaboration de la stratégie d'intégration systématique de la dimension des conflits.
174. Répondant aux observations, la Directrice de l'évaluation par intérim a commencé par évoquer la mobilisation et la coordination du PAM avec les organisations de maintien de la paix, y compris dans le contexte des opérations qu'il menait lui-même à cet égard, faisant référence à la situation dans un pays évoqué dans l'évaluation qui indiquait qu'une telle coordination, si elle demeurait pour l'heure rare, n'en était pas moins prometteuse. La coordination civilo-militaire n'avait pas été considérée comme une priorité dans le cadre de l'évaluation, mais elle pourrait être couverte par la stratégie relative à l'intégration systématique de la dimension des conflits.
175. S'agissant de l'utilisation du suivi et de l'évaluation pour produire des données factuelles et des enseignements, la Directrice de l'évaluation par intérim a expliqué que le nouveau cadre de résultats institutionnels comprendrait une référence au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ce qui permettrait de recueillir une quantité croissante d'informations dans le cadre du suivi effectué par le PAM. Par ailleurs, chaque évaluation de PSP comprenait actuellement une question sur l'interaction entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, et le Bureau de l'évaluation travaillait avec les autres bureaux d'évaluation du système des Nations Unies pour mettre au point des moyens d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine.
176. En ce qui concernait la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, la politique du PAM en la matière avait été évaluée en 2021, ce qui avait donné lieu à une recommandation selon laquelle la politique actualisée devrait décrire la manière dont le PAM pourrait contribuer à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire aux niveaux mondial, régional et national et au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix.

177. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a déclaré que le PAM pourrait renforcer l'accent mis sur la sécurité alimentaire afin devenir un organisme davantage axé sur la dimension des conflits en collaborant avec les partenaires. Pour remédier aux lacunes qui subsistaient dans l'intégration systématique de la dimension des conflits dans le cycle de programmes au niveau des pays, le PAM entreprendrait un processus de réflexion avec un éventail de partenaires, y compris les partenaires de la consolidation de la paix, pour mieux comprendre les tendances de la dynamique des conflits et ainsi améliorer ses opérations. Dans les pays où la consolidation de la paix et la réconciliation étaient en cours, le rôle du PAM était complémentaire plutôt que concurrent, et il consistait notamment à veiller à ce que l'aide humanitaire reste au centre des préoccupations et n'outrepasse pas son mandat.
178. Enfin, la protection et l'obligation de rendre compte de l'action menée étaient essentielles pour la prise en compte des conflits et étaient liées à la problématique femmes-hommes, y compris l'avancement et l'inclusion des femmes. Après l'évaluation portant sur la consolidation de la paix, le PAM s'attacherait à tirer parti des mesures prises pour mettre en œuvre la politique en matière de protection et d'obligation de rendre compte, en particulier s'agissant du processus de mobilisation des communautés.
179. En ce qui concernait les capacités, les organisations locales jouaient un rôle important, de même que les organismes régionaux qui fournissaient des informations sur la dynamique et les priorités régionales, aidant ainsi le PAM à mieux comprendre son rôle dans les processus de paix. L'accent restait néanmoins mis sur les résultats en matière de sécurité alimentaire au niveau local. Le PAM envisageait également de suivre les résultats au-delà de la sécurité alimentaire pour déterminer s'il avait contribué de manière positive à la paix. Deux indicateurs sur la prise en compte des conflits, en cours d'expérimentation pour le Cadre de résultats institutionnels, impliquaient un processus par lequel le PAM et les partenaires locaux évaluaient conjointement les risques pour les opérations humanitaires, les documentaient et assuraient le suivi des mesures d'atténuation. Ces deux indicateurs devraient être intégrés au Cadre de résultats institutionnels en 2024.
180. La dimension des conflits étant intégrée à la protection et à l'obligation de rendre compte dans le nouveau Plan stratégique, la consultation informelle sur la politique y relative serait l'occasion d'informer les membres du Conseil des progrès réalisés en matière de prise en compte des conflits aux niveaux mondial et local.
181. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a rappelé que la politique évaluée avait été formulée avant que le PAM n'ait acquis certaines techniques, issues notamment de la synthèse des éléments factuels et des enseignements tirés des évaluations de politiques du PAM, effectuée en 2020. À l'avenir, la mise en œuvre s'articulerait autour de la stratégie d'intégration systématique de la dimension des conflits, qui avait été expérimentée dans des environnements extrêmes et qui était actuellement en cours d'achèvement. Il s'agissait également de lier cette stratégie à d'autres politiques, en particulier celles relatives à la problématique femmes-hommes, à la protection et à l'obligation de rendre compte, ainsi qu'aux transferts de type monétaire.

182. Passant aux observations concernant la coordination au sein du système des Nations Unies, il a déclaré que le programme commun des Nations Unies formulé par le Secrétaire général comportait un nouveau programme pour la paix que les organismes des Nations Unies étaient invités à faire progresser de manière coordonnée, et que ce programme influencerait sur la manière dont le PAM collaborait avec le reste du système des Nations Unies en matière de programmation. La réforme du système des Nations Unies pour le développement avait également introduit des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération, qui garantiraient une approche transversale couvrant la paix et les droits humains. Le PAM contribuerait à ces analyses et adapterait ses activités en fonction de celles-ci.
183. Le PAM faisait parfois appel à des conseillers pour la paix et le développement travaillant pour le Programme des Nations Unies pour le développement, mais, en raison de restrictions, il avait souvent dû compléter leur travail par ses propres compétences spécialisées. Le PAM avait également collaboré avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix au fil des ans et prévoyait d'établir un plan de travail conjoint. Plus important encore, un examen de l'intégration lancé en 2022 dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement déboucherait bientôt sur une politique d'évaluation et de planification intégrées qui devait favoriser une approche plus cohérente dans les situations de conflit et d'après-conflit impliquant des acteurs du système des Nations Unies. Des entités telles que le PAM et l'UNICEF avaient veillé à ce que cette politique laisse la place nécessaire aux principes humanitaires et étaient satisfaits de la politique. Un point sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement serait présenté lors de la session annuelle de juin.
184. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, faisant observer que la consolidation de la paix ne se limitait pas aux interventions d'urgence, a rappelé que l'évaluation soulignait le manque relatif de maturité des activités du PAM en matière de résilience et de protection sociale s'agissant de l'évaluation des résultats, même si ces activités renforçaient manifestement la contribution du PAM à la consolidation de la paix. Elle a confirmé que la prise en compte des conflits et les analyses du conflit et du contexte étaient au cœur du travail que le PAM devait accomplir, de la capacité qu'il devait renforcer et de l'intégration qui devait être faite dans toutes ses fonctions. Elle s'est engagée à consulter le Bureau sur la meilleure façon de continuer à collaborer avec le Conseil sur la stratégie d'intégration au-delà de la prochaine consultation informelle sur la protection et l'obligation de rendre compte.
185. Elle a assuré le Conseil que la direction n'avait pas pour objectif de renforcer les capacités du PAM en matière de consolidation de la paix, mais plutôt de renforcer les capacités nécessaires pour effectuer les analyses requises, ce qui, dans une certaine mesure, impliquait de s'appuyer sur les capacités d'analyse existantes au sein de la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi et dans les programmes, au sein des divisions chargées des programmes, au niveau des pays, mais aussi de renforcer ces capacités dans l'ensemble du PAM.

2023/EB.1/6 Synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs à la mesure et au suivi de la performance du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées (2018-2021) et réponse de la direction

186. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté la synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs à la mesure et au suivi de la performance assurés par le PAM au cours de la période 2018-2021. Cette synthèse portait sur les données factuelles contenues dans les rapports de 53 évaluations menées dans toutes les régions entre 2018 et 2021 pour examiner l'adéquation de la mesure de la performance, l'efficacité des systèmes de suivi et la crédibilité et l'utilisation des données de suivi.

187. Les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation, qui faisaient écho à celles issues de l'audit interne consacré en 2018 au suivi effectué par le PAM, invitaient le PAM à renforcer le financement alloué à la fonction de suivi et à mieux intégrer celle-ci dans le cycle des programmes; à accroître l'utilisation des données qualitatives pour mieux appréhender les résultats obtenus et en tirer davantage d'enseignements; et à intensifier le soutien apporté à l'amélioration des systèmes de suivi des bureaux de pays.
188. L'Économiste en chef et Directeur de la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi a déclaré que la direction approuvait les quatre recommandations issues du rapport de synthèse et que ces dernières contribueraient à améliorer les fonctions de suivi et la mesure de la performance du PAM.
189. Les membres du Conseil, dont une s'exprimant au nom d'une liste, se sont félicités de l'analyse, de ses conclusions et de ses recommandations, affirmant qu'un suivi efficace était essentiel pour l'établissement des rapports et la programmation. Ils ont exprimé un certain nombre de préoccupations, notamment en ce qui concernait les conclusions relatives à la qualité des données de suivi, à l'intégration des indicateurs relatifs à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes dans les dispositifs de suivi et l'utilisation de données qualitatives pour mesurer et analyser les résultats obtenus dans le domaine de la problématique femmes-hommes.
190. La plupart des intervenants se sont dit préoccupés par l'insuffisance des ressources allouées à la fonction du suivi en particulier, et la membre s'exprimant au nom d'une liste a déclaré que le renforcement des capacités et des ressources faciliterait une plus grande utilisation des données de suivi à des fins d'apprentissage et de programmation. Le PAM a été invité à veiller à ce que les fonctions transversales telles que le suivi et l'évaluation soient financées de manière adéquate et dotées d'effectifs suffisants.
191. Les membres du Conseil ont encouragé le PAM à harmoniser la collecte des données entre les pays; à continuer d'élaborer des données qualitatives, en particulier dans les domaines transversaux; à donner la priorité aux efforts visant à assurer une meilleure intégration des indicateurs relatifs à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes dans les dispositifs de suivi; à améliorer la gestion des connaissances et à mieux intégrer le suivi dans le cycle des programmes du PAM; à veiller à ce que les équipes chargées des programmes soient clairement incitées à incorporer les données et les éléments factuels dans les décisions relatives aux programmes; à fixer des normes institutionnelles en matière de données factuelles et de prise de décisions en connaissance de cause; à présenter des points réguliers au Conseil jusqu'à ce que les changements recommandés aient été apportés; et à évaluer l'efficacité du plaidoyer, des enquêtes et des approches en matière d'élaboration de normes proposées par la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi après une année de mise en œuvre, notamment en analysant leur impact sur l'adoption de pratiques de suivi rigoureuses au niveau des pays.
192. La Directrice de l'évaluation par intérim a répondu aux observations formulées par les membres concernant la dotation en personnel et les ressources pour le suivi et l'évaluation, notant que les deux fonctions étaient distinctes aux niveaux mondial et régional, mais souvent combinées en un seul rôle au niveau national. La Division de la recherche, de l'analyse et du suivi et le Bureau de l'évaluation collaboraient pour veiller à ce que le personnel le plus compétent soit en place au niveau des pays, et ils étudiaient les moyens de renforcer la capacité d'évaluation du personnel chargé du suivi et la capacité de suivi du personnel chargé de l'évaluation. Le financement des évaluations décentralisées et des évaluations d'impact dans les bureaux de pays provenait souvent des mêmes sources que le financement du suivi, et il fallait étudier les possibilités de réserver des fonds aux fins de la recherche, de l'analyse, des études préalables, du suivi et de l'évaluation nécessaires pour les évaluations décentralisées et les évaluations d'impact au niveau des pays.

193. L'Économiste en chef et Directeur de la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi a déclaré que la quarantaine d'occurrences des expressions "données factuelles" et "données probantes" dans le nouveau Plan stratégique témoignaient de l'importance accordée par le PAM au suivi. Il a indiqué que la direction expérimentait 68 nouveaux indicateurs en vue de leur inclusion dans le Cadre de résultats institutionnels. Il avait également déterminé le coût des analyses appropriées, les contextes dans lesquels un suivi en temps réel était nécessaire et les évaluations qui s'imposaient pour donner une image claire des opérations du PAM. Il restait à examiner comment garantir l'accès aux ressources nécessaires à un suivi de qualité, y compris la collecte et l'analyse des données, pour faciliter les évaluations.
194. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a déclaré que le financement avait été un problème persistant et que le PAM était déterminé à utiliser les résultats de la synthèse pour définir la voie à suivre. Elle a rappelé que le suivi ainsi que la mise en œuvre pâtissaient du fait que seule une partie des ressources demandées au niveau des pays était fournie. Le PAM envisagerait de réserver des fonds pour le suivi, mais devrait en même temps déterminer les arbitrages possibles. Elle a indiqué que l'équipe de suivi sur le terrain avait récemment été transférée du Département de la gestion des ressources au Département de l'élaboration des programmes et des politiques, consolidant ainsi les fonctions du suivi sur le terrain et de l'analyse au sein de la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, ce qui offrait une meilleure visibilité des lacunes et des possibilités et permettait une meilleure utilisation des équipes sur le terrain.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

Vue d'ensemble des évaluations de plans stratégiques de pays établis pour la région Afrique de l'Ouest

195. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté une vue d'ensemble des conclusions et des recommandations issues des évaluations des PSP pour la Mauritanie, le Nigéria, la République centrafricaine et le Tchad, quatre pays du Sahel confrontés à des défis similaires au regard de l'instabilité politique, des conflits, des déplacements, des changements climatiques, de la pauvreté, des inégalités entre les femmes et les hommes et de la COVID-19.
196. Les quatre évaluations avaient toutes permis de conclure que les PSP concordaient avec les politiques et les plans nationaux ainsi qu'avec les plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable établis pour les pays considérés. Les PSP s'étaient concentrés sur l'assistance aux populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et avaient permis au PAM d'adapter sa programmation en fonction de l'évolution de la situation; des déficits de financement avaient toutefois limité la capacité du PAM à répondre pleinement aux besoins humanitaires et à mettre en œuvre diverses activités comme il l'avait prévu.
197. Des résultats positifs avaient été enregistrés dans les domaines du traitement de la malnutrition, de l'appui aux petits exploitants agricoles, de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et de la fourniture de services logistiques aux partenaires du PAM. Il n'y avait pas de données suffisantes sur l'impact des repas scolaires sur la nutrition et le renforcement des capacités des pays n'avait été que partiellement mis en œuvre. Malgré certains progrès, des améliorations étaient possibles dans le domaine des programmes propres à transformer les relations entre les femmes et les hommes, de la protection et de la responsabilité à l'égard des populations touchées.

198. Dans les situations de conflit, le PAM avait été confronté à des dilemmes liés au strict respect des principes humanitaires, et davantage aurait pu être fait pour chercher à nouer des partenariats au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix et pour mieux intégrer l'analyse des conflits dans les programmes.
199. Des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, qui tenaient en partie au retard pris dans l'allocation de contributions, avaient parfois empêché le respect des délais ou compromis l'efficacité des opérations, mais le PAM avait pris des mesures pour maîtriser les coûts opérationnels. Le ciblage était globalement satisfaisant, mais les erreurs d'exclusion étaient un risque qu'il fallait prendre en compte dans la réorientation vers une programmation fondée sur les besoins. Les PSP avaient été fondés sur des évaluations rigoureuses de la sécurité alimentaire, mais il y avait eu un manque d'analyse des risques et un excès d'optimisme s'agissant du passage de l'assistance humanitaire à l'aide au développement. Les financements n'avaient pas augmenté au même rythme que les besoins, et les financements de plus en plus ciblés, à court terme et imprévisibles ne permettaient pas d'appuyer les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire.
200. En ce qui concernait les recommandations issues des évaluations, il avait été conseillé aux quatre bureaux de pays d'améliorer l'intégration et la complémentarité des activités, de renforcer les mécanismes de ciblage et de suivi afin d'améliorer l'inclusion des groupes vulnérables, de continuer à s'efforcer d'obtenir des résultats en matière de transformation des relations entre les femmes et les hommes et de promouvoir davantage la protection et l'obligation de rendre compte sur la base d'analyses du contexte.
201. Pour le Nigéria, la République centrafricaine et le Tchad, les recommandations formulées préconisaient notamment de continuer à mettre l'accent sur l'assistance humanitaire tout en appuyant les partenaires dans le domaine du renforcement de la résilience et en réfléchissant à la meilleure façon de respecter les principes humanitaires dans les zones touchées par les conflits. Il avait été conseillé au Bureau du PAM en Mauritanie de mettre davantage l'accent sur le renforcement des systèmes de protection sociale adaptative et l'intégration des activités axées sur la résilience, et de revoir sa stratégie d'aide aux réfugiés et aux populations d'accueil, en veillant à une plus grande implication des communautés.
202. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest a souligné les résultats positifs obtenus par les interventions d'urgence et le traitement de la malnutrition dans les quatre pays, comme l'avaient confirmé les évaluations. Des progrès avaient été réalisés en matière de respect des délais des opérations grâce à l'augmentation des transferts monétaires et au recours au Mécanisme de gestion globale des vivres, qui avait permis également de faciliter les achats locaux et de raccourcir les délais d'exécution.
203. Il s'est félicité des constatations relatives au renforcement de la résilience, à l'alimentation scolaire et au renforcement des capacités, notant que le bureau régional avait investi dans un meilleur appui au renforcement des capacités des bureaux de pays. Au Sahel, le PAM collaborait étroitement avec les gouvernements dans le domaine de la protection sociale. Les Bureaux du PAM au Nigéria et en République centrafricaine avaient déjà commencé à mettre en application les recommandations issues des évaluations concernant l'intégration et la complémentarité des activités et accordaient une attention particulière à la problématique femmes-hommes, à la protection et à la responsabilité à l'égard des populations touchées. Le bureau régional avait également recruté du personnel itinérant pour aider les bureaux de pays et leur fournir des conseils et des formations sur la prise en compte des conflits et la responsabilité à l'égard des populations touchées.

204. Notant qu'il importait que les PSP prennent en compte les conditions locales, un membre du Conseil s'est félicité des activités du PAM liées aux changements climatiques, à la nutrition et aux chaînes d'approvisionnement dans les quatre pays et a accueilli favorablement les constatations et les recommandations issues de l'évaluation dans ces domaines. Il a également mis en lumière toute l'utilité de la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies pour renforcer la résilience des communautés. D'autres membres du Conseil ont souligné l'importance de l'aide et de l'accès humanitaires, et évoqué la détérioration de la sécurité alimentaire due aux difficultés liées aux conflits et au climat, dont l'évolution était préoccupante. L'alimentation scolaire était vitale dans ce contexte pour garantir que les enfants aient accès à des aliments nutritifs. Plusieurs membres du Conseil ont réitéré leur soutien tout en recommandant au PAM de diversifier ses sources de financement et d'étudier les possibilités offertes avec les institutions financières internationales. Pour améliorer la mise en œuvre des programmes et la production de données factuelles, il était essentiel de nouer des partenariats complémentaires solides avec d'autres organismes et des établissements universitaires. Il était également essentiel pour la région que l'accent soit mis sur le renforcement de la production locale en réduisant les importations et en renforçant la résilience. Une démarche axée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pourrait contribuer à réduire les besoins au fil du temps.

2023/EB.1/7 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique provisoire pour la République centrafricaine (2018-2022) et réponse de la direction
Plan stratégique de pays – République centrafricaine (2023-2027)

205. En présentant le PSP établi pour la République centrafricaine pour 2023-2027, le Directeur de pays a expliqué que celui permettait de réorienter l'action du PAM de l'intervention d'urgence vers l'appui aux moyens d'existence, le but étant de renforcer la résilience des communautés dans le pays. Le plan était conforme aux priorités nationales et à celles du système des Nations Unies, ainsi qu'aux recommandations issues de l'évaluation du PSP provisoire pour 2018-2022. La recommandation 6.3, relative au suivi du financement des groupes armés, n'avait pas été prise en compte car elle ne relevait pas du mandat du PAM.
206. Au titre de cinq effets directs, le PSP visait à sauver des vies et à promouvoir un changement à long terme dans les régions les plus touchées par la faim, la malnutrition, les conflits et les changements climatiques. L'assistance d'urgence serait accordée en priorité aux populations se trouvant en phase 4 de l'IPC et le PAM rechercherait des possibilités de contribuer à la paix en favorisant la cohésion sociale. Le renforcement des capacités institutionnelles, la prise en compte des conflits, l'égalité femmes-hommes, la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées étaient d'autres composantes clés du plan.
207. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a salué l'action menée par le PAM pour répondre aux besoins des populations touchées par la crise en République centrafricaine, l'un des pays les moins avancés du monde. Il a salué l'accent mis dans le PSP sur les interventions d'urgence, les partenariats et les activités conçues pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité.
208. D'autres membres du Conseil se sont félicités de la prise en compte plus systématique de la problématique femmes-hommes dans le PSP et de l'accent mis sur le renforcement de la résilience et la paix. Plusieurs membres ont encouragé le PAM à évaluer et à renforcer ses partenariats. D'autres ont souligné que les efforts visant à améliorer les capacités de suivi et d'évaluation ainsi que le ciblage en fonction de la vulnérabilité étaient prioritaires. Un membre du Conseil a déclaré que les opérations devraient tenir compte autant que possible de la protection et des risques de conflit; d'autres ont demandé au PAM de recourir en priorité aux transferts de type monétaire.

209. Les membres du Conseil ont demandé davantage d'informations sur les plans du PAM visant à appuyer la consolidation de la paix, sur l'état d'avancement du protocole simplifié pour le traitement de la malnutrition aiguë expérimenté dans le cadre du PSP provisoire et sur la faisabilité de l'équilibre entre l'assistance humanitaire et les activités de développement envisagé dans le cadre du nouveau plan. Une intervenante s'est interrogée sur la pertinence de la recommandation 6.2 par rapport au mandat du PAM.
210. Un membre du Conseil a demandé instamment au PAM de continuer à se concentrer sur les interventions humanitaires et de ne s'engager dans le renforcement de la résilience qu'après une analyse minutieuse du contexte montrant que son impact serait susceptible de durer.
211. Répondant aux préoccupations relatives à l'équilibre entre l'assistance humanitaire et les activités de développement, le Directeur de pays a indiqué que le Gouvernement avait repris le contrôle de la majeure partie du pays à la suite du conflit de 2021. Une feuille de route pour la paix était en cours d'élaboration et des élections devraient avoir lieu au mois de juillet. Le PAM estimait que dans ce contexte, et avec un financement adéquat, il serait en mesure de réduire progressivement la composante du PSP relative aux interventions face aux crises et de se concentrer davantage sur les causes profondes.
212. Le bureau de pays avait déjà commencé à renforcer ses capacités internes en matière d'analyse, de suivi et d'évaluation et disposait d'une unité spécialisée dans la protection sociale qui appuyait ses activités dans le domaine de la problématique femmes-hommes, de la protection et de la responsabilité à l'égard des populations touchées. La problématique femmes-hommes serait considérée comme un objectif transversal du travail mené par le PAM en sa qualité de catalyseur et inscrite au cœur de la conception et de la mise en œuvre des projets de développement. Une analyse des conflits avait éclairé les approches stratégiques et programmatiques définies dans le PSP.
213. En ce qui concernait les partenariats, le PAM renforcerait les synergies et la collaboration avec d'autres acteurs; le PSP avait été conçu pour promouvoir la souplesse ainsi que la complémentarité avec les partenaires et pour assurer un changement durable grâce à des activités de relèvement rapide et de renforcement de la résilience, en faveur notamment des personnes déplacées et des rapatriés.
214. En collaboration avec l'UNICEF, le Ministère de la santé et de la population et des ONG, le PAM menait des recherches sur le protocole simplifié pour le traitement de la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6 à 59 mois. De plus amples informations sur l'état d'avancement de la recherche seraient communiquées aux référents techniques des membres du Conseil travaillant dans le pays.
215. En ce qui concernait les préoccupations soulevées par la recommandation 6.2, la Directrice de l'évaluation par intérim a précisé que la direction du PAM avait accepté la recommandation, estimant qu'elle faisait référence à la nécessité de mieux intégrer la dynamique des conflits dans l'analyse et la conception des programmes du PAM, ce qui était tout à fait pertinent en République centrafricaine.
216. Le Directeur régional a déclaré que le PAM continuerait à se concentrer sur les interventions humanitaires dans le pays tout en prenant des mesures éclairées pour appuyer plus fermement la résilience là où cela était possible et réduire les besoins futurs. Travailler en synergie avec les partenaires était une priorité pour le PAM, en particulier pour les activités de renforcement de la résilience. S'agissant du suivi et de l'évaluation, des améliorations avaient également été apportées au niveau régional, en particulier au regard de l'analyse des conflits.

217. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, a ajouté que le Siège du PAM appuierait également l'analyse des conflits au niveau du pays. Le protocole simplifié n'était pas encore prêt à être mis en œuvre, mais le PAM travaillait en étroite collaboration avec l'UNICEF et d'autres organismes pour déterminer s'il pouvait être utilisé pour lutter rapidement contre la malnutrition aiguë.
218. Après l'approbation du PSP, le Premier Ministre de la République centrafricaine a décrit l'action menée pour réduire les conflits et l'instabilité dans son pays. Il a salué le PSP et l'accent mis sur le relèvement rapide, la productivité et les systèmes alimentaires en tant que moyens de réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition aiguë qui pourraient contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement pour remettre en état les actifs communautaires et parvenir à un changement durable.

2023/EB.1/8 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Nigéria (2019-2022) et réponse de la direction

Plan stratégique de pays – Nigéria (2023-2027)

219. Le Directeur du Bureau du PAM au Nigéria a présenté le PSP établi pour ce pays pour 2023-2027, indiquant que la priorité serait donnée à l'assistance alimentaire d'urgence et à l'intensification des opérations dans le Nord-Ouest tout en jetant les bases du renforcement de la résilience, conformément aux recommandations découlant de l'évaluation du PSP précédent. Le PAM collaborerait avec ses partenaires pour améliorer l'accès aux zones difficiles d'accès; continuerait de fournir des services de transport aérien, de logistique et de télécommunications à la communauté humanitaire; développerait le traitement de la malnutrition et l'appui aux moyens d'existence; respecterait les principes humanitaires et répondrait aux préoccupations concernant la protection et la problématique femmes-hommes; s'efforcerait d'améliorer le ciblage fondé sur la vulnérabilité et les mécanismes de réclamation et de remontée de l'information; mettrait en place des partenariats dans les domaines de l'avancement des femmes, des changements climatiques et de la protection; et renforcerait son approche des systèmes alimentaires dans le cadre des activités de renforcement des capacités des pouvoirs publics.
220. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a approuvé l'approche multidimensionnelle définie dans le nouveau PSP, notant que le plan avait été élaboré en consultation avec un large éventail de parties prenantes et affirmant qu'il était cohérent avec les priorités nationales et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle a salué en particulier les composantes en lien avec les interventions d'urgence, l'appui aux moyens d'existence, le suivi et l'évaluation, ainsi que l'intégration de la nutrition, de la problématique femmes-hommes, de l'adaptation aux changements climatiques et de la protection dans l'ensemble du plan.
221. S'exprimant au nom de nombreux membres de sa liste, un autre membre du Conseil a félicité le PAM pour l'intensification de ses opérations au Nigéria, la mise en place de partenariats solides, la fourniture d'une assistance en temps opportun et la conduite d'activités d'un bon rapport coût-efficacité, mais il s'est dit préoccupé par l'écart entre le nombre de personnes dans le besoin et le nombre de celles qui bénéficiaient d'une assistance. Il s'est félicité de la détermination du PAM d'améliorer le ciblage fondé sur la vulnérabilité et le suivi et de sa décision d'allouer 91 pour cent du budget du portefeuille de pays aux interventions face aux crises, et a demandé des éclaircissements sur la répartition des activités liées à la nutrition entre trois effets directs du PSP et sur la manière dont le PAM prévoyait de faire face aux réductions de son personnel et de sa présence sur le terrain.

222. Un membre du Conseil a salué l'intégration des recommandations issues de l'évaluation dans le nouveau PSP. Il a exhorté le PAM à utiliser l'analyse de la problématique femmes-hommes, de l'âge et des conflits pour aider à élaborer le PSP et à inclure les communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des programmes. Se déclarant préoccupé par la prévalence de la malnutrition aiguë modérée, en particulier chez les enfants, il s'est félicité des projets visant à renforcer les capacités du Gouvernement en la matière et à concentrer l'aide sur les populations souffrant de malnutrition. Il a également dit appuyer les projets d'ouverture d'un bureau du PAM dans le nord-ouest du Nigéria.
223. Plusieurs membres du Conseil ont instamment demandé à ce que soit mise en œuvre intégralement la recommandation issue de l'évaluation ayant trait à la protection et à la responsabilité à l'égard des populations touchées, en particulier au regard des groupes vulnérables tels que les rapatriés. De nombreux membres ont indiqué appuyer les efforts déployés par le PAM pour venir en aide aux populations dans le besoin dans les zones difficiles d'accès, en particulier dans le Nord-Est.
224. Un membre du Conseil s'est félicité de la collaboration du PAM avec le HCR dans le Sud, des programmes Vivres pour la création d'actifs et de l'appui aux moyens d'existence en faveur des ménages vulnérables et des petits exploitants agricoles. Il a déclaré que l'appui technique était essentiel pour aider les petits exploitants agricoles à améliorer leurs revenus et leur état nutritionnel. Une autre membre du Conseil a demandé comment le PAM, compte tenu des pénuries de liquidités, adapterait ses opérations de transferts de type monétaire afin de s'assurer qu'il n'était pas recouru à des stratégies de survie préjudiciables. Elle a également demandé comment le PAM entendait hiérarchiser l'assistance fournie dans le cadre de ses opérations dans le Nord-Ouest face à un financement limité et l'a exhorté à mener des activités conjointes de plaidoyer afin que les investissements publics dans la protection sociale soient renforcés dans les zones touchées par la crise. Elle s'est félicitée de la forte intégration de la problématique femmes-hommes et de l'analyse de cette problématique dans le PSP et a demandé au PAM de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées aux activités correspondantes.
225. Appelant à une plus grande intégration dans le PSP des constatations et des recommandations issues de l'évaluation, une membre du Conseil a demandé comment le PAM prévoyait de se réorienter vers un rôle de catalyseur compte tenu du niveau d'insécurité alimentaire. Elle s'est interrogée sur la division des activités du PSP au titre de l'effet direct 1 du PSP et sur la répartition des activités liées à la nutrition dans plusieurs effets directs du PSP, s'inquiétant du risque de morcellement d'une telle approche, et a demandé davantage d'informations sur les activités liées aux interventions d'urgence prévues, sur la trajectoire qui serait suivie pour passer de l'intervention d'urgence à un appui en faveur des moyens d'existence, sur les partenaires du PAM pour les activités axées sur la nutrition menées au titre de l'effet direct 1 du PSP et sur l'intégration du principe consistant à ne pas nuire et du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans la mise en œuvre du PSP. Elle a également demandé comment le PAM ferait pour arbitrer entre le respect des principes humanitaires et ses programmes d'action humanitaire et de développement, soulignant l'importance pour le PAM d'être – et d'être perçu comme – totalement indépendant.
226. Répondant aux questions des membres du Conseil, le Directeur de pays a expliqué que les systèmes d'évaluation en temps réel seraient utilisés pour guider les décisions sur les modalités d'assistance. Tous les produits alimentaires distribués par le PAM étaient achetés localement et, dans la mesure du possible, le PAM s'efforçait de s'approvisionner à proximité des points de distribution, ce qui profitait aux économies locales, encourageait la production et augmentait les revenus des petits exploitants agricoles. Les opérations seraient intensifiées pendant la période de soudure et réduites par la suite, lorsque des activités de renforcement de la résilience seraient possibles.

227. Il convenait que l'écart entre le nombre prévu de bénéficiaires et le nombre réel était préoccupant. Selon le plan d'intervention humanitaire, 4,3 millions de personnes nécessitaient d'urgence une assistance alimentaire dans le Nord-Est; le PAM pourrait venir en aide à 2,1 millions de personnes si ses opérations étaient pleinement intensifiées, et le Gouvernement et les partenaires en atteindraient 900 000 de plus. La hiérarchisation de l'assistance était donc vitale, car jusqu'à 1,5 million de personnes ne seraient pas ciblées du tout. Le Directeur régional a assuré le Conseil que la question de la responsabilité à l'égard des populations touchées revêtait une grande importance pour le PAM, qui avait beaucoup investi ces dernières années dans le renforcement de ses capacités connexes. Il a invité les États membres et les partenaires à continuer d'œuvrer pour obtenir que l'accès soit facilité. Il a également précisé que le cadre harmonisé était en train d'être élargi pour couvrir peu à peu l'ensemble du pays, ce qui allait entraîner une augmentation du nombre de personnes recensées comme étant en situation d'insécurité alimentaire; cette information était certes utile au Gouvernement, mais le PAM continuait de concentrer ses opérations sur les zones septentrionales. L'appui du Conseil et l'intérêt qu'il manifestait étaient les bienvenus, en particulier en ce qui concernait les plans du PAM pour intervenir dans les zones difficiles d'accès.
228. Selon les données les plus récentes sur la malnutrition, les taux de malnutrition aiguë modérée avaient quadruplé. Le PAM donnerait la priorité à la mise en place de programmes axés sur la nutrition dans le Nord-Est. L'urgence des besoins était évidente: près de 5 000 personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire catastrophique (phase 5 de l'IPC). Les possibilités de renforcer la résilience moyennant un appui à la production agricole étaient très nombreuses dans le Nord, mais les interventions destinées à sauver des vies devaient avoir la priorité en 2023; le PSP était conçu pour permettre au PAM de s'adapter à l'évolution de la situation.
229. Le respect des principes humanitaires serait inscrit dans tous les accords avec les partenaires et une formation appropriée serait dispensée. Le PAM resterait neutre et accéderait aux États de manière équitable en fonction de leur vulnérabilité. Le Directeur régional a ajouté que la responsabilité à l'égard des populations touchées était également une priorité absolue au niveau régional, avec un investissement dans les capacités par la formation, la mise en place d'une communauté de pratique régionale et un système de réclamation et de remontée de l'information à plus grande échelle en cours d'expérimentation au Nigéria.
230. La Directrice de l'évaluation par intérim a précisé que l'évaluation avait recommandé de mieux coordonner les activités axées sur la nutrition et le renforcement de la résilience afin que les personnes vulnérables puissent participer pleinement à ces dernières tout en continuant à bénéficier d'un appui nutritionnel. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a expliqué que les effets directs spécifiquement axés sur la nutrition étaient regroupés sous l'effet direct 2 du PSP; la nutrition était également intégrée dans quatre des cinq effets directs du PSP, ce qui correspondait à l'approche préconisée par le PAM dans son Plan stratégique.
231. La Directrice exécutive adjointe a déclaré que le bureau de pays avait été à l'avant-garde des efforts visant à intégrer la prise en compte des conflits et l'analyse du contexte dans les programmes et qu'il continuerait à œuvrer dans ce sens. Des précisions sur le partenariat du PAM avec l'UNICEF et le rôle du PAM dans le cadre du plan d'action mondial contre l'émaciation pourraient être fournies bilatéralement; le PAM avait continué à jouer un rôle dans le traitement de la malnutrition aiguë modérée et la prévention de la malnutrition aiguë.

232. Elle a également fait remarquer que les observations détaillées formulées par les membres du Conseil suggéraient que les consultations internes et les informations partagées sur le portail n'avaient pas suffi à répondre aux préoccupations des membres du Conseil. Estimant qu'il était important d'optimiser l'utilisation du temps lors des sessions officielles du Conseil, elle a proposé que ce sujet soit abordé dans le cadre de l'examen en cours de la gouvernance.
233. S'exprimant après l'approbation du PSP, le Secrétaire permanent du Ministère fédéral des affaires humanitaires, de la gestion des catastrophes et du développement social du Gouvernement nigérian s'est félicité de l'approbation du PSP, qui concordait avec les priorités nationales et s'attaquait à la crise humanitaire croissante au Nigéria. Son Gouvernement était résolu à faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire durable et à améliorer l'accès et appuierait la mise en œuvre du PSP en fournissant systématiquement des contributions, des conseils et des ressources financières. Il a également salué les compétences du personnel du bureau de pays du PAM, qu'il considérait comme un modèle pour les autres bureaux de pays.

**2023/EB.1/9 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Tchad
(2019-2023) et réponse de la direction**

234. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté les principales conclusions issues de l'évaluation du PSP établi pour le Tchad pour 2019-2023. Les ressources n'avaient pas augmenté proportionnellement aux besoins, ce qui limitait la capacité d'intervention du PAM; les partenaires considéraient le PAM comme le principal acteur humanitaire au Tchad; les risques contextuels n'avaient pas été suffisamment pris en compte dans la conception ou la mise en œuvre des interventions; le PAM avait maintenu son appui tout au long de la situation d'urgence liée à la COVID-19, mais la transition prévue vers une approche fondée sur la résilience avait été retardée par la pandémie; les questions transversales n'avaient pas été suffisamment intégrées dans la mise en œuvre du PSP; et l'analyse et le ciblage étaient insuffisants. Les cinq recommandations issues de l'évaluation concernaient le renforcement du dialogue avec le Gouvernement et les autres partenaires, l'amélioration de l'analyse des risques, de la programmation et de la communication, le renforcement de la flexibilité des activités et de leur complémentarité, une meilleure articulation des approches transversales sur la base d'analyses solides et l'amélioration des mécanismes internes de mise en œuvre du PSP.
235. Le Directeur de pays a présenté les mesures que le bureau de pays prévoyait de prendre pour donner suite aux recommandations et a remercié l'équipe d'évaluation pour son travail ainsi que le Gouvernement et les donateurs pour leur soutien à l'action du PAM au Tchad.
236. Les membres du Conseil, dont deux s'exprimant au nom de leur liste ou d'autres groupes de pays, ont accueilli favorablement l'évaluation et la réponse de la direction et ont félicité le PAM pour son travail dans des circonstances difficiles au Tchad, notamment la fourniture d'une assistance humanitaire dans des zones difficiles d'accès et sa contribution à des solutions durables. Ils ont également souligné les répercussions que les changements climatiques avaient sur les moyens d'existence des personnes vulnérables dans le Sahel et évoqué le bon travail qui était accompli au Tchad pour renforcer la résilience des populations locales dans un contexte difficile. Un certain nombre de membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude quant aux faiblesses que l'évaluation avait permis de constater dans les efforts déployés par le PAM pour traiter les questions transversales, en particulier la problématique femmes-hommes. Se référant à la conclusion issue de l'évaluation selon laquelle les femmes et les filles avaient bénéficié de l'assistance dans une moindre proportion que les hommes et les garçons, les membres du Conseil ont exhorté le PAM à mettre en œuvre la recommandation relative à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à la problématique femmes-hommes et à suivre les progrès accomplis vers

la réalisation de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes. Ils ont demandé que des points soient présentés à l'avenir sur la mise en œuvre et les effets directs du plan, y compris sur l'allocation de ressources financières et humaines.

237. Les membres du Conseil ont également appelé à une meilleure intégration d'autres thèmes transversaux, tels que la protection, la responsabilité à l'égard des populations vulnérables et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et ont encouragé le PAM à définir des approches de ces questions sur la base d'une analyse solide. Un membre a souligné les efforts déployés pour s'attaquer aux effets des changements climatiques au Tchad et dans d'autres pays du Sahel, ainsi que l'importance de fournir aux agriculteurs des données climatiques et météorologiques et de collaborer avec les acteurs locaux, régionaux et internationaux.
238. Les déficits de financement et les retards dans la réception des fonds destinés aux activités du PAM au Tchad constituaient une autre source de préoccupation. Pour atténuer ce problème, ainsi que les faiblesses plus générales détectées au niveau de la capacité du PAM à intervenir face à des crises imprévues (telles que la pandémie de COVID-19 et les ruptures d'approvisionnement), les membres du Conseil ont recommandé au PAM de tirer parti de son avantage relatif au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix pour établir des partenariats stratégiques avec les acteurs du développement et de la paix; de renforcer sa flexibilité et ses systèmes de planification pour être en mesure d'intervenir rapidement en fonction de l'évolution des circonstances; d'assurer une bonne communication avec toutes les parties prenantes sur les décisions relatives au ciblage et les résultats des interventions, en particulier lorsqu'il était contraint de réduire son assistance; de promouvoir la coopération Sud-Sud dans les programmes de renforcement des capacités et de la résilience; et de renforcer la coordination avec d'autres acteurs, en particulier d'autres entités des Nations Unies, avec davantage de programmes, de plaidoyer et de collecte de fonds conjoints.
239. En ce qui concernait les taux élevés de rotation du personnel et les autres problèmes d'effectifs recensés dans le rapport d'évaluation, les membres du Conseil ont demandé des informations sur les mesures prises pour attirer et fidéliser un personnel international et national qualifié afin d'assurer la bonne exécution des programmes et leur continuité.
240. L'Ambassadrice et Représentante permanente du Tchad a pris la parole pour exprimer la détermination de son pays à poursuivre sa collaboration avec le PAM, notamment en ce qui concernait l'égalité femmes-hommes, l'avancement des femmes et le renforcement des capacités. Elle a appelé les donateurs à accroître leur soutien et a demandé qu'à l'avenir les évaluations fassent état de l'harmonisation des interventions du PAM avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
241. Répondant aux points soulevés, la Directrice de l'évaluation par intérim a rappelé que le rapport d'évaluation comprenait une recommandation préconisant de mieux articuler l'appui du PAM en faveur de l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Directeur de pays a indiqué que les activités du PAM visant à faire face aux chocs climatiques étaient intégrées à l'intervention qui devait être menée durant la période de soudure; les mesures visant à remédier aux problèmes de financement étaient incluses dans un plan d'action; et des progrès avaient déjà été accomplis pour accélérer la transition d'une intervention humanitaire vers une approche de résilience. S'agissant de la problématique femmes-hommes et de l'assistance limitée apportée aux femmes et aux filles, il a précisé que ce dernier point tenait à des pénuries générales de financement et à la fermeture des écoles. Dernièrement, les filles représentaient plus de 52 pour cent des bénéficiaires dans les écoles, contre 48 pour cent en 2019. Il a également mentionné les progrès accomplis s'agissant de renforcer les partenariats, et reconnu qu'il était ardu d'attirer et de fidéliser des talents lorsque les circonstances étaient difficiles.

2023/EB.1/10 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Mauritanie (2019-2023) et réponse de la direction

242. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté le rapport succinct de l'évaluation du PSP établi pour la Mauritanie pour 2019-2023, qui avait permis de constater que des effets directs positifs avaient été obtenus pour de nombreuses activités du PAM, notamment le recours aux transferts monétaires dans le cadre de l'appui en période de soudure, le traitement de la malnutrition aiguë modérée et les programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs. Le PAM avait fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et de flexibilité, notamment dans le cadre de la riposte à la COVID-19. Il œuvrait à l'interface de l'action humanitaire, du développement et de la paix avec des partenaires clés pour fournir une assistance aux réfugiés et avait accompli des progrès dans la prise en compte des questions transversales. Une plus grande implication du Gouvernement et des institutions publiques était toutefois nécessaire. Les facteurs de réussite avaient été notamment la réorganisation interne, l'augmentation du financement et l'amélioration du suivi. Les cinq recommandations issues de l'évaluation préconisaient de renforcer la stratégie visant à associer la protection sociale adaptative et les activités intégrées axées sur le renforcement de la résilience; de prendre davantage en compte les questions transversales; de revoir la stratégie relative à l'assistance en faveur des réfugiés et des populations d'accueil; de renforcer l'ensemble intégré d'activités axées sur la résilience; et de renforcer l'appui à l'élaboration des politiques nationales en matière d'alimentation scolaire et de prise en charge de la malnutrition aiguë.
243. La Directrice de pays a présenté les mesures prévues pour mettre en œuvre les recommandations, en particulier celles qui s'appliqueraient dans le cadre du prochain PSP, qui était en cours d'élaboration. Elle a remercié les parties prenantes ayant contribué à l'évaluation, en particulier le Gouvernement, et les donateurs qui avaient financé les activités du PAM en Mauritanie.
244. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport, qu'ils ont trouvé riche d'enseignements et équilibré. Ils ont félicité le PAM pour les résultats obtenus dans le cadre du PSP, notamment en ce qui concernait le soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées, la facilitation des interventions humanitaires par l'intermédiaire de l'UNHAS et la grande capacité à diriger dont il avait fait preuve dans le domaine des systèmes de protection sociale adaptative, conformément aux principes humanitaires. Ils ont encouragé le PAM à mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation, notamment en développant l'action stratégique qu'il menait en matière de protection sociale afin de renforcer le rôle moteur du Gouvernement dans le programme de protection sociale; en développant des solutions durables pour aider les réfugiés et les communautés d'accueil; et en renforçant le positionnement du PAM en matière de renforcement des capacités, de protection et de garantie de l'accès humanitaire. Une membre a demandé des précisions sur la manière dont le PAM appliquait dans d'autres contextes opérationnels les enseignements et les meilleures pratiques tirés des interventions efficaces menées en Mauritanie. Un autre membre a demandé instamment au PAM de tenir compte, lors de l'élaboration du prochain PSP, de la continuité du financement par les donateurs des activités de renforcement de la résilience et d'assistance technique du PAM.
245. Le Représentant de la Mauritanie s'est félicité des résultats obtenus dans le cadre du PSP, indiquant qu'ils avaient aidé le Gouvernement à répondre aux besoins urgents de la population et à renforcer la résilience des systèmes alimentaires locaux. Il a déclaré que le Gouvernement était déterminé à poursuivre sa coopération avec le PAM pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie.

246. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations, la Directrice de pays a déclaré que le PAM restait déterminé à étudier les possibilités de financement, nouvelles et existantes, pour ses activités en Mauritanie. En ce qui concernait l'assistance en faveur des réfugiés, elle a indiqué que le Gouvernement appuyait les réfugiés et leur autosuffisance et qu'il collaborait avec le PAM et le HCR pour planifier et mettre à l'essai des solutions durables telles que des activités génératrices de revenus pour les réfugiés, qui constitueraient un élément clé du prochain PSP.
247. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest a expliqué comment les enseignements tirés en Mauritanie du travail du PAM avec le Gouvernement, l'UNICEF et la Banque mondiale sur la protection sociale adaptative étaient étendus au Niger et au Mali, ainsi que le travail sur l'assistance en milieu urbain et les institutions.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

2023/EB.1/11 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique provisoire pour l'Algérie (2019-2022) et réponse de la direction

248. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté l'évaluation du PSP provisoire établi pour l'Algérie pour 2019-2022, qui avait permis de montrer des résultats positifs dans les domaines des partenariats et de l'innovation; le PAM avait également répondu aux besoins alimentaires et nutritionnels essentiels des bénéficiaires prévus tout au long de l'année. Cependant, les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire s'étaient seulement améliorés entre 2019 et 2022, la contribution des activités d'alimentation scolaire aux résultats en matière de nutrition était incertaine et les activités complémentaires conçues pour augmenter la production d'aliments frais avaient eu un impact limité au cours de la période considérée. Les cinq recommandations formulées à l'issue de l'évaluation préconisaient que le PAM se penche sur les questions de financement, précise son positionnement stratégique au sujet des difficultés liées à l'application du principe de responsabilité en raison de ses relations avec le Croissant-Rouge algérien et les partenaires, améliore le ciblage fondé sur les besoins et renforce les activités complémentaires ainsi que l'intégration des programmes.
249. La Directrice régionale s'est félicitée des éclairages apportés par l'évaluation et a déclaré qu'ils contribueraient à l'élaboration du prochain PSP. Les recommandations étaient conformes à la résolution 2654 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui exhortait les États membres à financer les programmes alimentaires et demandait aux organismes d'aide de faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire dans les camps conformément aux meilleures pratiques; cette approche permettrait au PAM de veiller à ce que l'assistance parvienne aux personnes les plus vulnérables dans les camps, dans un contexte de hausse des coûts opérationnels.
250. Le Directeur de pays a décrit les origines de l'approche de l'assistance alimentaire utilisée dans les camps. Face aux importants déficits de financement, le PAM avait commencé à étudier les dispositions existantes pour s'assurer qu'elles étaient conformes à ses propres normes et à la résolution 2654 du Conseil de sécurité. Des procédures opérationnelles normalisées seraient élaborées et utilisées pour suivre les opérations, et un retour d'information sur les résultats serait fourni tous les mois aux donateurs à Alger. Le PAM prévoyait également de commencer à utiliser sa plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE) pour la modalité d'assistance alimentaire dans les camps, afin de faciliter l'utilisation des données ventilées en vue d'apporter aux réfugiés en situation d'insécurité alimentaire un appui adapté à leurs besoins.

251. En réponse à la recommandation ayant trait aux programmes intégrés, le PAM prévoyait de recourir à des approches novatrices telles que les transferts de type monétaire et espérait que les partenaires de développement intervenant en Algérie seraient associés à la conception et à la mise en œuvre des activités axées sur la résilience.
252. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, un membre du Conseil a déclaré qu'une gestion efficace des camps était essentielle compte tenu de l'insuffisance des fonds disponibles. Il a demandé que les résidents des camps soient enregistrés par le HCR et que le personnel du PAM puisse avoir accès aux camps. Il a approuvé le ciblage fondé sur la vulnérabilité et a mis en garde contre l'utilisation des données SCOPE pour déterminer le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les camps, affirmant que l'enregistrement des réfugiés relevait du mandat du HCR. Il a également demandé au PAM de réfléchir à la manière dont ses opérations pourraient influencer sur le conflit et l'a exhorté à faire preuve de vigilance dans la sélection de son personnel et de ses partenaires locaux.
253. Approuvant les constatations issues de l'évaluation, d'autres membres du Conseil ont encouragé le PAM à mettre en œuvre toutes les recommandations et à veiller à ce que l'évaluation serve de base à l'élaboration du prochain PSP. Un membre du Conseil a toutefois déclaré que les recommandations manquaient de vision et a appelé à une solution politique à la situation des réfugiés sahraouis.
254. De nombreux intervenants ont déclaré qu'il importait d'obtenir des données précises et ont demandé à ce qu'il soit fait davantage pour mettre en place l'enregistrement des bénéficiaires en collaboration avec le HCR et l'UNICEF. Un membre du Conseil a exhorté le PAM à utiliser un ciblage fondé sur les besoins et à renforcer ses mécanismes de réclamation et de remontée de l'information.
255. Tout en reconnaissant que les conditions climatiques dans les camps étaient difficiles, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à entreprendre des activités innovantes de renforcement de la résilience élaborées en consultation avec les bénéficiaires afin d'appuyer l'autonomie des réfugiés. Un membre du Conseil a demandé au PAM de procéder, en collaboration avec les bénéficiaires et les autres parties prenantes, à la mise en place des transferts de type monétaire, parallèlement à celle de SCOPE.
256. En ce qui concernait le renforcement de la résilience et le manque de vision perçu dans les recommandations, la Directrice de l'évaluation par intérim a expliqué que l'évaluation globale des activités complémentaires pilotes du PAM dans les camps était positive, mais que le ciblage n'avait pas permis de s'assurer que l'aide profitait aux personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire, que le rapport coût-efficacité des projets n'était pas encore prouvé et que leur durabilité était incertaine. Avant de pouvoir formuler des recommandations plus ambitieuses, il conviendrait d'aborder ces questions fondamentales et de faire preuve d'une plus grande clarté en ce qui concernait les synergies avec les partenaires, le financement et le potentiel de transfert de la responsabilité des projets.
257. Le Directeur de pays a décrit un certain nombre d'initiatives pilotes de renforcement de la résilience, notamment une ferme piscicole, un projet hydroponique et l'appui à des jardins potagers individuels et communautaires utilisant la technique Waterboxx. Le PAM venait en aide à 77 pour cent de la population des camps sur la base d'une évaluation de la sécurité alimentaire réalisée en 2019, et une nouvelle évaluation était prévue et éclairerait le prochain PSP. Le PAM travaillait également avec le HCR et d'autres partenaires sur l'évaluation des besoins et le ciblage, qui seraient inclus dans le plan d'intervention en faveur des réfugiés.

258. La Directrice régionale a confirmé que le PAM n'avait pas pour mandat d'enregistrer les résidents des camps et que sa responsabilité dans les camps consistait à veiller à ce que les besoins alimentaires et nutritionnels des plus vulnérables soient satisfaits. Les programmes étaient mis en œuvre par l'intermédiaire d'accords officiels conclus avec les partenaires reconnus par l'Organisation des Nations Unies et accrédités en Algérie. La direction continuerait à faire preuve de vigilance dans le choix de ses partenaires et demandait au Conseil d'appuyer ses opérations dans les camps, en notant que les résultats obtenus par le PAM et ses partenaires étaient tributaires de l'environnement politique.
259. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a souligné que SCOPE était utilisé pour saisir et stocker en toute sécurité les informations relatives aux bénéficiaires; il ne s'agissait pas d'une plateforme d'enregistrement. La prise en compte des conflits était essentielle pour toutes les fonctions, y compris la sélection des employés et des partenaires. L'appui à l'autosuffisance des réfugiés était une priorité régionale et mondiale pour le PAM et un principe important de son partenariat avec le HCR; le PAM continuerait donc à chercher des occasions d'investir dans des activités visant à renforcer l'autosuffisance malgré les difficultés rencontrées dans les camps.
260. Un membre du Conseil a demandé des éclaircissements sur le nombre de résidents des camps, notant une disparité entre les chiffres cités par le PAM et ceux fournis par le HCR. Il a également demandé plus d'informations sur la manière dont la prise en compte des conflits était intégrée dans les opérations.
261. La Directrice régionale a répondu que le PAM venait en aide à 133 672 personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les camps, y compris les 90 000 réfugiés les plus vulnérables identifiés par le HCR. Ce nombre de bénéficiaires figurait dans le PSP provisoire approuvé par le Conseil en 2019 et était fondé sur un rapport interorganisations et sur la propre évaluation de la sécurité alimentaire du PAM. Le PAM procéderait à une nouvelle évaluation de la sécurité alimentaire sur la base du plan d'intervention en faveur des réfugiés afin de déterminer la population qui serait ciblée dans le cadre du nouveau PSP.
262. La Directrice exécutive adjointe a indiqué que le PAM mettait la dernière main à sa stratégie d'intégration de la prise en compte des conflits; l'objectif était de veiller à ce que toutes les opérations intègrent la prise en compte des conflits dans leurs programmes sur la base d'une analyse claire du contexte et d'un examen des risques de nuire ou de contribuer à un conflit à chaque étape du cycle des programmes, y compris dans des domaines tels que les achats, le recrutement et la sélection des partenaires de coopération.
263. L'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Algérie a félicité le PAM pour son action visant à sauver des vies dans le monde entier et a remercié les donateurs pour leur soutien continu aux populations vulnérables, y compris les réfugiés en Algérie.

Allocution spéciale du Président du Président du Groupe de la Banque mondiale

264. En présentant M. David Malpass, Président du Groupe de la Banque mondiale, qui avait rejoint la réunion via une connexion virtuelle depuis Washington D.C., le Président du Conseil d'administration a rappelé que M. Malpass s'était adressé au Conseil en novembre 2020 lors d'une manifestation de haut niveau consacrée à l'élimination des cloisonnements afin de renforcer l'assistance fournie aux pays touchés par une crise.

265. Le Président du Groupe de la Banque mondiale a remercié le Directeur exécutif et l'ensemble du personnel pour leur contribution essentielle aux efforts déployés pour lutter contre la faim dans le monde à une époque où la pauvreté et l'insécurité alimentaire augmentaient après des décennies de progrès en matière de développement. Lors de la session de septembre 2022 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Banque mondiale et le PAM avaient souligné la nécessité d'assurer la libre circulation des engrais sur les marchés mondiaux, et les deux organisations faisaient partie d'un groupe de travail de cinq organismes sur la crise de l'insécurité alimentaire, aux côtés de la FAO, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce.
266. Le Président a déclaré qu'en mettant en œuvre son ensemble d'interventions axées sur l'alimentation et la nutrition, financées à hauteur de 30 milliards de dollars pour la période allant d'avril 2022 à juin 2023, la Banque mondiale s'efforçait d'équilibrer les interventions à court terme face aux crises et les efforts à long terme pour renforcer les systèmes alimentaires et la résilience des communautés. La Société financière internationale, filiale de la Banque chargée des opérations avec le secteur privé, avait lancé une plateforme mondiale sur la sécurité alimentaire qui permettait aux agriculteurs d'accéder à des fournitures essentielles, ainsi qu'un tableau de bord mondial de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui montrait les besoins et les lacunes au niveau des interventions destinées à faire face à l'insécurité alimentaire dans le monde.
267. Le PAM était un partenaire important de la Banque mondiale, et en 2022, celle-ci lui avait fourni 626 millions de dollars pour des opérations qu'il menait au carrefour de l'action humanitaire et du développement dans un large éventail de domaines thématiques et de pays, y compris la logistique en Ukraine. La Banque travaillait également avec le PAM sur des évaluations d'impact visant à produire des données factuelles pour étayer la conception et la mise en œuvre d'opérations et de politiques plus efficaces. La Banque mondiale et le PAM continueraient à approfondir leur partenariat, notamment dans les pays fragiles et touchés par des conflits.
268. Deux membres du Conseil se sont exprimés au nom de leur liste. L'un d'entre eux s'est concentré sur l'action menée en Afrique, déclarant que la sécurité alimentaire y était particulièrement fragile et que toutes les parties prenantes devaient travailler ensemble pour trouver des solutions efficaces adaptées aux conditions et aux besoins locaux. Les membres de la liste concernée avaient posé des questions concernant les politiques de la Banque mondiale sur le renforcement des capacités des petits exploitants et des jeunes agriculteurs; les mesures prises par la Banque pour promouvoir l'allègement de la dette pour financer le renforcement de la résilience et de la protection sociale dans les pays africains; les lignes directrices de la Banque sur la numérisation et d'autres innovations dans le secteur agricole; et la concordance des politiques de la Banque avec les politiques et les besoins locaux. Le membre du Conseil a exprimé l'appréciation de la liste pour le travail de la Banque en Afrique, en particulier sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes.
269. Se félicitant de l'occasion de dialoguer avec le Président du Groupe de la Banque mondiale, la deuxième intervenante a fait observer que le financement annuel du PAM par la Banque et d'autres institutions financières internationales était passé de 22 millions de dollars à la fin de 2019 à environ 1 milliard de dollars. Les membres de la liste qu'elle représentait avaient fait part de leurs préoccupations et posé des questions concernant les critères retenus pour décider quand il était approprié que les banques de développement financent des entités des Nations Unies et comment les fonds qu'elles fournissaient pouvaient être utilisés au mieux; la nécessité de continuer à financer les interventions humanitaires et les activités de renforcement de la résilience dans de nombreux pays au-delà de juin 2023, date à laquelle l'actuel programme alimentaire et nutritionnel de la Banque mondiale arriverait à son terme; les leçons tirées des activités de la Banque mondiale menées avec les

organismes ayant leur siège à Rome et leurs implications pour la collaboration future de la Banque avec le PAM; l'avantage relatif de la Banque dans son partenariat avec le PAM, en particulier compte tenu de l'inefficacité potentielle du flux de fonds des gouvernements donateurs vers la Banque, vers les gouvernements bénéficiaires et ensuite vers le PAM; les priorités de la Banque en matière de collaboration dans les contextes humanitaires et de conflit; et les risques potentiels pour la capacité du PAM à assurer une assistance humanitaire fondée sur le respect des grands principes en s'associant avec des gouvernements impliqués dans un conflit ou susceptibles de contrôler à des fins politiques le flux de l'assistance fournie par le PAM.

270. Répondant aux points soulevés, le Président du Groupe de la Banque mondiale a déclaré que 75 pour cent des fonds de la Banque mondiale étaient actuellement consacrés à des programmes dans les pays africains. Les conditions et les besoins locaux étaient pris en compte lors de la formulation des cadres de partenariat par pays, qui incluaient des contributions d'ONG locales. La Banque mondiale et d'autres banques de développement s'efforçaient d'améliorer le ciblage des fonds fournis aux entités des Nations Unies, et la Banque mondiale étudiait les moyens d'accroître l'aide internationale au développement et le recours à l'allègement de la dette, notamment par l'intermédiaire du cadre commun pour la réduction de la dette du Groupe des Vingt.
271. Plusieurs enseignements ont été tirés de la collaboration de la Banque avec les organismes ayant leur siège à Rome, notamment une plus grande prise de conscience de la nécessité d'augmenter le financement et d'améliorer la disponibilité des données pour lutter contre la crise alimentaire mondiale, qui allait probablement s'aggraver. Les avantages comparatifs de la Banque par rapport au PAM découlaient de sa collaboration à long terme avec les gouvernements, ce qui lui permettait de financer des programmes liés aux changements climatiques, à la sécurité alimentaire et aux réformes structurelles. En ce qui concernait le flux de financement des gouvernements donateurs via la Banque mondiale plutôt que directement au PAM, le Président a déclaré qu'en servant de source centrale de financement des donateurs pour la distribution aux programmes d'aide de multiples organisations, la Banque avait contribué à améliorer l'efficacité de l'utilisation de ces fonds. La Banque utilisait tous les guichets de financement pertinents et les fonds fiduciaires disponibles pour sa collaboration avec le PAM sur l'intervention face aux crises, la sécurité alimentaire et d'autres domaines d'intérêt commun.
272. Le Directeur exécutif du PAM a ensuite déclaré que le partenariat stratégique noué par la Banque mondiale et le PAM au cours des dernières années avait permis de sauver des millions de vies, de stabiliser des nations et d'éviter la famine.

2023/EB.1/12 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'État de Palestine (2018-2022) et réponse de la direction**Plan stratégique de pays – État de Palestine (2023-2028)**

273. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté l'évaluation du PSP établi pour l'État de Palestine pour 2018-2022, qui avait permis de constater que des progrès positifs avaient été accomplis au regard des effets directs et des produits du PSP, du renforcement des capacités nationales et de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et de la protection. Cependant, la lassitude des donateurs et le manque de ressources du Gouvernement avaient remis en question la pérennité des interventions du PAM. Les cinq recommandations issues de l'évaluation invitaient le PAM à adapter les activités et les effets directs du PSP aux défis de demain, à déterminer les questions, aux niveaux stratégique et opérationnel, qui n'avaient pas été traitées intégralement et à s'y attaquer, à améliorer l'efficacité et le ciblage de l'assistance non assortie de conditions, à renforcer la coordination et à appuyer l'élaboration du système d'orientation du Gouvernement en vue de consolider le dispositif de protection sociale, et à renforcer la stratégie relative à la résilience et aux moyens d'existence.
274. Le Directeur de pays a déclaré que le bureau de pays avait intégré les recommandations issues de l'évaluation dans le PSP établi pour l'État de Palestine pour 2023-2028. Il a montré une brève vidéo illustrant l'environnement complexe et difficile de l'État de Palestine et présenté les grandes lignes du nouveau PSP, en appelant les donateurs à financer sa mise en œuvre.
275. Les membres du Conseil ont salué la qualité du rapport d'évaluation et la réponse de la direction, félicitant le personnel du PAM pour l'aide qu'il apportait aux Palestiniens les plus vulnérables dans un contexte d'escalade de la violence et d'accroissement des besoins. Ils ont accueilli favorablement le PSP pour 2023-2028, citant en particulier l'inclusion d'interventions axées sur le renforcement de la résilience et les moyens d'existence, le travail sur les programmes de transferts de type monétaire effectué avec le Ministère du développement social et l'intégration des considérations d'ordre nutritionnel dans toutes les activités du PSP.
276. Les membres ont encouragé le PAM à donner la priorité aux ménages en situation d'insécurité alimentaire dirigés par des femmes dans ses décisions en matière de ciblage et à continuer de coordonner les actions qu'il menait dans l'État de Palestine en tenant compte des priorités et des préoccupations de toutes les parties prenantes, y compris en dirigeant la mise en application des approches axées sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix avec ses partenaires. Un intervenant a déclaré que son pays était prêt à contribuer aux activités du PAM en fournissant un appui technique et en dispensant des formations.
277. Un membre ayant déclaré que le document du PSP semblait trop générique et qu'il manquait de statistiques et de données, les membres ont posé des questions sur les partenaires d'exécution du PAM pour les programmes de transferts de type monétaire, les rôles et responsabilités du PAM et de ses partenaires dans la mise en œuvre du PSP, la concordance du PSP avec les plans de développement nationaux, la manière dont le PAM mettrait en œuvre l'approche axée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans le cadre du PSP et l'expérience du PAM s'agissant des activités de transferts de type monétaire. Un observateur a exprimé l'espoir que le Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) révisé approuvé par le Comité permanent interorganisations serait pleinement mis en œuvre d'ici à mars 2024 et un membre a recommandé que le PAM s'associe à la coalition pour les repas scolaires lancée lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, laquelle serait utilisée comme une plateforme pour établir un lien entre l'assistance alimentaire fournie par le PAM

et les éléments du programme national d'alimentation scolaire autres que les produits alimentaires.

278. La Directrice de l'évaluation par intérim a déclaré que l'assistance alimentaire en nature était parfois la seule option pour les communautés isolées de la bande de Gaza.
279. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil pour leur appui et leurs offres d'assistance technique, précisant que leurs observations seraient prises en compte dans le plan de mise en œuvre du PSP pour la période 2023-2028. Parmi les exemples de collaboration avec les partenaires, on pouvait citer le ciblage avec le Ministère du développement social, qui utilisait le système de protection sociale du ministère pour la gestion des dossiers, l'assistance téléphonique et le suivi et évaluation; les évaluations nutritionnelles et autres avec la Division de la nutrition; les projets d'agriculture intelligente face au climat, qui donnaient la priorité aux jeunes et aux femmes avec le Ministère de l'éducation; et la préparation aux situations d'urgence avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le PAM s'approvisionnait localement pour ses distributions de vivres en nature, notamment en huile d'olive auprès des producteurs locaux et en pain auprès de boulangers locaux. Le bureau de pays partageait son expérience des programmes de transferts de type monétaire avec ses partenaires et étudiait les moyens de les étendre à la bande de Gaza, en tenant compte de la situation sur place et en s'attachant au principe consistant à ne pas nuire. L'utilisation de bons électroniques permettait au PAM de négocier des contrats avantageux avec les fournisseurs de denrées alimentaires, atténuant ainsi les effets des hausses de prix lorsqu'il n'était pas en mesure d'augmenter la valeur des bons, comme cela s'était produit en 2022.
280. À l'issue de l'approbation du PSP pour 2023-2028, l'Ambassadrice et Déléguée générale de l'État de Palestine a remercié les donateurs et les autres partenaires internationaux du soutien qu'ils apportaient au peuple palestinien. Le PSP était conforme aux politiques et stratégies du Gouvernement, a-t-elle déclaré, et elle s'est félicitée des activités axées sur les moyens d'existence et le renforcement de la résilience, encourageant les États donateurs et les autres partenaires à accroître leur appui à ce type d'assistance.

2023/EB.1/13 Plan stratégique de pays provisoire – République islamique d'Iran (2023-2025)

281. La Directrice du Bureau du PAM en République islamique d'Iran a présenté le PSP provisoire établi pour ce pays pour 2023-2025, indiquant qu'il s'appuyait sur la longue expérience du PAM en matière d'assistance aux réfugiés et tenait compte des défis à relever actuellement tels que la hausse des prix des produits alimentaires et le nombre croissant de personnes dans le besoin. Le plan comportait une petite réserve pour imprévus qui devait permettre au PAM d'intervenir rapidement en cas de crises soudaines telles que les inondations et les séismes.
282. Un membre du Conseil a pris la parole pour critiquer le PSP, encourageant le PAM à veiller à ce qu'il soit concis, sans ambiguïté et systématique. Il a demandé des éclaircissements sur l'augmentation prévue du nombre de réfugiés en provenance d'Afghanistan et a souligné qu'il importait d'adopter une approche de la programmation fondée sur des données probantes.

283. La Directrice de pays a expliqué que la partie du PSP consacrée aux imprévus permettrait au PAM d'intensifier rapidement ses opérations de secours d'urgence si nécessaire; comme cela pourrait être déclenché par des événements divers, le plan était intentionnellement non spécifique à cet égard. En ce qui concernait la situation en Afghanistan, des mouvements de population avaient été observés à la frontière entre les deux pays, mais les personnes déplacées n'avaient pas toutes demandé une assistance humanitaire en République islamique d'Iran. Il semblerait que les personnes qui se déplaçaient disposaient de ressources suffisantes pour se prendre pleinement en charge et qu'elles n'avaient pas besoin d'aide pour l'instant. Toutefois, comme les conditions de vie en Afghanistan continuaient de se détériorer, il était probable que les populations rurales les plus pauvres seraient également forcées de se déplacer, ce qui entraînerait une augmentation des besoins d'assistance.
284. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a remercié le membre du Conseil pour ses observations, précisant qu'elles seraient prises en compte dans le plan de mise en œuvre du PSP. Elle a encouragé les membres du Conseil à participer aux consultations informelles sur l'élaboration des PSP afin que leurs contributions puissent être prises en compte dans les versions finales des projets présentées au Conseil pour approbation officielle.
285. Remerciant le PAM pour le soutien constant qu'il apportait à son Gouvernement en venant en aide aux réfugiés dans son pays, l'Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran a déclaré qu'il se réjouissait de continuer à collaborer étroitement dans le cadre des interventions humanitaires face à ce défi prolongé.

2023/EB.1/14 Plan stratégique de pays – Libye (2023-2025)

286. La Directrice du Bureau du PAM en Libye a présenté le PSP établi pour la Libye pour 2023-2025, qui témoignait de la volonté du PAM de faire en sorte que ses programmes soient fondés sur une approche articulant l'action humanitaire, le développement et la paix, afin d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour venir en aide aux populations vulnérables. Dans le cadre de ce plan, qui comportait quatre effets directs étroitement liés, le PAM allait passer d'une assistance en nature à une assistance de type monétaire et d'un ciblage fondé sur le statut à un ciblage fondé sur la vulnérabilité, l'accent étant mis sur les zones particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire et où vivaient des groupes vulnérables. Les systèmes alimentaires, la prise en compte des risques de conflit, les changements climatiques, l'avancement des femmes et l'inclusion des personnes en situation de handicap figuraient parmi les principaux thèmes transversaux du PSP.
287. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le nouveau PSP, qui répondait de façon équilibrée et appropriée aux difficultés auxquelles se heurtait la Libye. Ils ont approuvé l'accent mis sur le développement des capacités individuelles et institutionnelles, le recours au ciblage fondé sur la vulnérabilité, les partenariats mis en place au service de l'avancement des femmes et des jeunes, ainsi que les activités liées à l'éducation, à la gestion des ressources en eau et au renforcement de la résilience.
288. Un membre du Conseil a demandé que le programme d'assistance rapide déployé en Libye soit élargi au plus grand nombre possible. Une autre a constaté avec satisfaction que le PSP avait été élaboré compte tenu des résultats d'une analyse de la problématique femmes-hommes menée en 2021. Elle a salué les efforts accrus visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et demandé de plus amples précisions quant à la façon dont le PAM comptait faciliter l'intégration des groupes marginalisés dans le marché du travail, encourageant celui-ci à porter une attention particulière à l'intersectionnalité.

289. Un membre du Conseil a salué les progrès accomplis par le PAM pour ce qui était de lutter contre la faim, de faire reculer la malnutrition, d'améliorer l'accès à l'alimentation, d'accroître la productivité des petits exploitants et de promouvoir des systèmes alimentaires durables, et lui a instamment demandé de renforcer les capacités des chaînes d'approvisionnement locales et nationales afin de garantir la disponibilité de produits alimentaires sur les marchés. Il s'est félicité du passage d'une assistance directe à un appui visant à promouvoir l'autosuffisance, et a plaidé en faveur d'un élargissement du programme national d'alimentation scolaire à davantage de groupes vulnérables.
290. En réponse aux commentaires et aux questions des membres du Conseil, la Directrice de pays a indiqué que le PAM travaillait avec le Gouvernement à un meilleur ciblage des activités de génération de revenus et au renforcement du système de protection sociale afin de faciliter, le moment venu, le transfert de la responsabilité des activités. Les programmes de renforcement des capacités et dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes mis en place par le PAM contribuaient à promouvoir l'emploi des femmes et des jeunes, qui constituaient des groupes prioritaires dans tous les projets menés dans le pays. Dans le cadre du nouveau PSP, le PAM mettrait davantage l'accent sur les systèmes alimentaires en se concertant avec le comité de la sécurité alimentaire nouvellement créé par le Gouvernement et en collaborant avec le secteur privé et les pouvoirs publics au sujet de l'accès aux marchés. Parallèlement, le programme de repas scolaires serait progressivement élargi, l'objectif étant d'en transférer la responsabilité au Gouvernement dans les six années à venir.
291. Après l'approbation du PSP, l'Ambassadeur et Représentant permanent de l'État de Libye a pris la parole, indiquant que son Gouvernement soutenait le plan et approuvait l'accent mis sur le développement durable, les systèmes alimentaires et l'éducation, et en particulier sur le transfert de connaissances institutionnelles et la formation.

Questions de politique générale (suite)

Exposé oral sur l'inclusion du handicap

292. En présentant un exposé oral sur l'inclusion du handicap, la Directrice exécutive adjointe par intérim chargée du Département de la culture organisationnelle a souligné l'engagement pris par la direction de promouvoir l'inclusion du handicap par l'éducation, la communication et l'action afin de garantir que les personnes handicapées soient pleinement incluses et valorisées, qu'elles s'épanouissent et qu'elles aient des chances égales de contribuer à l'action du PAM. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a ensuite rendu compte des progrès accomplis par le PAM dans la mise en œuvre de la feuille de route pour l'inclusion du handicap et de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, en particulier dans les domaines de la supervision et de la coordination, de l'orientation, de la formation, du suivi et de l'évaluation. Il a notamment indiqué que le PAM participait de plus en plus aux efforts interorganisations visant à promouvoir l'inclusion du handicap et qu'il s'était associé à des fournisseurs pour renforcer l'accessibilité des achats.
293. La mise en œuvre de la feuille de route ayant officiellement pris fin en décembre 2022, les travaux en cours avaient été intégrés dans le plan de travail de 2023 sur l'inclusion du handicap, qui mettait l'accent sur la manière dont le Siège et les bureaux régionaux pouvaient appuyer l'action locale en faveur de l'inclusion du handicap. Un dialogue interne sur le concept d'inclusion et sa pertinence pour le mandat du PAM avait été lancé dans le cadre des efforts visant à favoriser des programmes plus intégrés ne laissant personne de côté.

294. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis, notamment en matière de collecte de données, de suivi et d'évaluation. Un membre du Conseil a demandé que l'inclusion du handicap soit inscrite à l'ordre du jour de toutes les sessions officielles du Conseil et que la contribution du PAM au rapport de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap soit rendue publique, exhortant les donateurs et la direction à poursuivre leur engagement dans ce domaine. Une autre membre du Conseil a salué les initiatives menées à titre pilote en Asie et dans le Pacifique et encouragé le PAM à diffuser les enseignements tirés à tous les niveaux en interne. En outre, elle a demandé au PAM de s'engager à respecter un calendrier pour l'intégration d'allocations budgétaires en faveur de l'inclusion du handicap aux niveaux des pays et des régions et l'a encouragé à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'inclusion du handicap auprès de ses partenaires et dans l'ensemble du système des Nations Unies.
295. Une autre membre du Conseil a insisté sur l'importance qu'il y avait à institutionnaliser l'inclusion du handicap dans des domaines tels que les achats, le plaidoyer et la gestion des installations. Deux membres du Conseil ont souligné l'utilité de travailler avec les organisations de personnes handicapées au sein des populations touchées et de les consulter, les décrivant comme les plus ardents défenseurs de l'inclusion. Un membre du Conseil a encouragé le PAM à étudier les modalités contractuelles pour faciliter cet engagement; une autre lui a demandé de réfléchir à la manière de cibler les personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles. Deux membres du Conseil ont demandé qu'une attention accrue soit accordée aux formes multiples de discrimination dont sont victimes certains groupes.
296. La direction a réitéré sa détermination à veiller à ce que les personnes handicapées participent à la planification et à la prestation des services et à ce que les bureaux de pays disposent de mécanismes pour consulter les associations locales de personnes handicapées. Dans le cadre de cette action, le PAM se penchait sur les modalités contractuelles, en s'intéressant aux obstacles rencontrés par les organisations de personnes handicapées, les femmes, les personnes autochtones, les jeunes et d'autres groupes marginalisés au moment de participer à des partenariats avec le PAM. Le PAM souhaitait tout particulièrement comprendre comment des identités intersectionnelles associées à divers obstacles pouvaient accentuer l'exclusion des personnes les plus durement touchées par l'insécurité alimentaire.
297. En ce qui concernait l'adaptation au contexte local et les partenariats avec les organisations de personnes handicapées, la direction a fait référence à une discussion sur la participation au niveau local qui avait eu lieu lors de la consultation annuelle sur les partenariats de 2022. Les travaux visant à intégrer l'inclusion du handicap à d'autres thèmes transversaux tels que la problématique femmes-hommes, les peuples autochtones, la responsabilité à l'égard des populations touchées et l'assistance aux jeunes se poursuivaient.
298. En ce qui concernait le calendrier de l'élaboration du budget correspondant, la direction a souligné les progrès réalisés dans le processus de budgétisation annuelle et les structures d'appui, notamment grâce aux efforts de la Sous-Division de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au Siège. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique avait alloué des ressources à l'inclusion du handicap dans le cadre de la mise œuvre de la feuille de route sur l'inclusion du handicap et, en 2023, l'objectif était de reproduire cette approche dans les autres bureaux régionaux. Les donateurs intéressés étaient invités à s'adresser à la direction pour obtenir de plus amples informations.

299. Le Bureau serait consulté au sujet de la demande visant à ajouter l'inclusion du handicap à l'ordre du jour des sessions officielles du Conseil. Les détails de la contribution du PAM au rapport sur la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap seraient communiqués au Conseil une fois que celui-ci aurait été approuvé par l'Organisation des Nations Unies.

Manifestation organisée en l'honneur du Directeur exécutif, M. David Beasley

300. Le Président du Conseil d'administration a rendu hommage au rôle moteur joué par le Directeur exécutif au cours des six années de son mandat, années marquées par des défis mondiaux sans précédent liés aux conflits, aux changements climatiques, à la pandémie de COVID-19 et à la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants. Le Directeur exécutif avait fait du PAM le porte-parole des populations les plus vulnérables de la planète et utilisé son vaste réseau pour sensibiliser l'opinion au coût des conflits dans le monde. Il avait réussi à augmenter considérablement le budget du PAM, ce qui avait permis à celui-ci de venir en aide à un nombre beaucoup plus important de personnes dans le besoin.
301. Pendant la pandémie de COVID-19, le Directeur exécutif avait joué un rôle déterminant en permettant au PAM de rester sur place et de tenir ses engagements malgré d'énormes difficultés opérationnelles. Son plaidoyer énergique sur le lien entre la sécurité alimentaire et la paix avait joué un rôle important dans l'attribution en 2020 du prix Nobel de la paix au PAM. Tout au long de son mandat à la tête du PAM, le Directeur exécutif s'était révélé être un leader humanitaire exemplaire, résolument tourné vers les personnes auxquelles le PAM était en mesure de venir en aide, mais aussi vers celles qui restaient hors de portée.
302. Le Secrétariat a ensuite diffusé une vidéo en l'honneur du Directeur exécutif, avec des hommages de dirigeants du monde entier.
303. S'exprimant au nom de leurs listes respectives, les membres du Conseil ont félicité le Directeur exécutif pour ses qualités exceptionnelles de direction, de communication et de plaidoyer. Soulignant la nécessité d'une action plus coordonnée pour relever les défis mondiaux, un membre du Conseil a remercié le Directeur exécutif d'avoir accru l'attention portée par le PAM à l'alimentation scolaire, à la résilience des petits exploitants et au renforcement des capacités institutionnelles; il a également souligné la forte augmentation du recours aux transferts de type monétaire et ses retombées positives sur les marchés locaux, ce qui constituait une réalisation importante.
304. Les membres du Conseil ont également salué le succès du Directeur exécutif qui avait réussi à rehausser le profil du PAM et à augmenter considérablement son budget. Ils ont reconnu le sacrifice personnel requis pour diriger une organisation telle que le PAM et le courage nécessaire pour prendre les décisions de vie ou de mort qu'impliquait la fourniture d'une aide humanitaire de première ligne. Outre le prix Nobel, le Directeur exécutif avait joué un rôle déterminant dans l'adoption de la résolution 2417 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur l'utilisation de la faim comme arme de guerre. Au sein du PAM, il avait également encouragé l'innovation, la transformation numérique, la prise de risque intelligente et la souplesse organisationnelle, et soutenu le moral du personnel à un moment où le PAM était soumis à une pression intense.
305. Décrivant l'espoir incarné par les bénéficiaires du PAM dans le monde entier, le Directeur exécutif a remercié le Conseil pour son dévouement à veiller à ce que le PAM continue de s'acquitter de son mandat aussi efficacement que possible. Il a exprimé sa gratitude pour les amitiés qu'il avait nouées au cours de son mandat au PAM et a déclaré que le succès du PAM était dû à son personnel.

Rapports d'évaluation (suite)

Exposé oral sur la réponse de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19

306. Le Conseiller principal auprès du Directeur exécutif adjoint chargé du Département de la chaîne d'approvisionnement et des services d'urgence, a présenté un exposé oral sur la réponse de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19, qui faisait suite à la réponse complète aux points soulevés dans le rapport de l'évaluation du Bureau de l'évaluation présenté au Conseil à sa session annuelle en 2022 et prenait en compte les résultats de l'évaluation interorganisations de l'action humanitaire menée dans le cadre de la riposte mondiale à la COVID-19, publiée en janvier 2023. Les connaissances acquises grâce à ces deux évaluations ont été examinées lors d'un atelier intersectoriel en février, qui était axé sur deux domaines principaux.
307. En ce qui concernait le premier de ces domaines – les mesures prises par le PAM pour assurer la résilience et l'adaptabilité des systèmes des interventions d'urgence –, le Conseiller principal a rappelé que la plupart des mesures recommandées dans le rapport du Bureau de l'évaluation avaient été mises en œuvre en juin 2022, y compris une révision du protocole d'activation d'urgence et l'adoption du nouveau protocole de révision en vue d'une intensification immédiate des opérations. Depuis lors, et sur la base des enseignements tirés de l'intervention en Ukraine et d'autres interventions d'urgence, le protocole avait été révisé en ce qui concernait le renforcement de la structure d'appui et de gestion, la clarification du rôle et de la responsabilité des directeurs de pays et la possibilité de disposer de coordonnateurs des secours d'urgence à différents niveaux au sein du PAM. Le nouveau protocole de révision en vue d'une intensification immédiate des opérations avait été utilisé avec succès à la suite du récent tremblement de terre en Türkiye, pour lequel le PAM avait lancé une intervention d'urgence dans les 72 heures. Le Compte d'intervention immédiate du PAM avait également fait l'objet d'une révision, afin de permettre des allocations de fonds plus importantes pour les interventions du PAM, mais la mobilisation de contributions pour ce compte restait difficile.
308. Le second domaine abordé lors de l'atelier de février était le rôle du PAM en tant que catalyseur de systèmes. Conformément à la recommandation du Bureau de l'évaluation selon laquelle le PAM devrait élargir son rôle dans ce domaine, l'évaluation interorganisations avait souligné l'importance de disposer de services communs pour assurer la continuité de l'intervention humanitaire. S'appuyant sur les progrès présentés lors de la session annuelle de 2022 du Conseil, le PAM étudiait les domaines dans lesquels il pourrait élargir ce rôle, notamment dans le cadre des programmes de transferts de type monétaire; une politique en matière de transferts monétaires serait présentée au Conseil pour approbation lors de sa prochaine session. Les facteurs limitant cette expansion étaient notamment l'augmentation considérable des besoins alimentaires mondiaux et la nécessité de faire évoluer la perception du rôle du PAM, de fournisseur de dernier recours à catalyseur de systèmes, dès le stade de la planification des interventions interorganisations.
309. Un rapport de synthèse sur les éléments factuels et les enseignements relatifs à la mesure et au suivi de la performance du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées, présenté au titre du point 5 c) de l'ordre du jour de la session actuelle du Conseil, avait permis d'examiner la conclusion du Bureau de l'évaluation concernant l'importance des systèmes de gestion des connaissances.

310. Deux membres du Conseil se sont exprimées, dont l'une au nom d'une liste. Elles se sont félicitées de ce point de la situation, estimant qu'il était complet et pertinent et qu'il couvrirait les nombreuses questions importantes soulevées par la pandémie. Les conclusions issues de l'évaluation avaient démontré que le système humanitaire était capable de s'adapter à une crise sans précédent, et les membres du Conseil ont félicité le PAM et ses partenaires pour l'action qu'ils avaient menée en vue d'aider les personnes et les communautés les plus vulnérables pendant la pandémie. Toutefois, les évaluations avaient également mis en évidence les défis auxquels était confronté le système d'intervention humanitaire et la nécessité d'un changement; l'une des membres a exprimé la volonté de son pays d'engager des discussions sur la manière dont la communauté humanitaire pourrait développer ses systèmes pour répondre aux exigences d'un monde en mutation. S'exprimant au nom d'une liste, l'autre membre du Conseil a encouragé le PAM à poursuivre ses efforts pour mobiliser de nouveaux partenaires des secteurs public et privé tout en renforçant la coopération avec ses partenaires actuels.
311. L'autre membre a demandé plus d'informations sur la manière dont le PAM utiliserait l'expérience tirée de la riposte à la COVID-19 pour améliorer ses pratiques normalisées en matière d'évaluation et de ciblage, accroître sa collaboration avec l'OMS dans les épidémies de maladies infectieuses à grande échelle et améliorer et normaliser ses outils et ses systèmes de traçabilité, de responsabilité et d'efficacité opérationnelle dans le cadre de l'action qu'il menait pour renforcer son rôle en tant que catalyseur de systèmes.
312. Le Directeur exécutif adjoint par intérim chargé du Département de la chaîne d'approvisionnement et des services d'urgence a déclaré que les questions soulevées seraient abordées lors de la prochaine mise à jour informelle sur les opérations du PAM et a indiqué que le PAM et l'OMS s'inspiraient de leur expérience de collaboration lors de la riposte à la COVID-19 pour étudier les moyens d'officialiser leurs interventions conjointes dans les futures crises sanitaires.
313. La Directrice de l'évaluation par intérim a indiqué qu'elle avait participé la semaine précédente à une réunion du groupe de pilotage des évaluations interorganisations de l'action humanitaire – la première de ce type entre les membres du groupe de pilotage –, au cours de laquelle elle avait rendu compte de l'atelier organisé par le PAM sur les résultats de l'évaluation.

Questions d'administration et de gestion

2023/EB.1/15 Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant

314. Le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que le mandat d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant prendrait fin en 2023. Le Conseil devait donc nommer un nouveau membre.
315. Conformément à la procédure établie, chaque liste avait désigné un membre pour faire partie d'un groupe chargé de recommander un candidat pour occuper la fonction de nouveau membre du Comité consultatif de contrôle indépendant, ainsi que de recommander des candidats pour pourvoir tout autre siège qui serait devenu vacant au sein de ce Comité en 2023. Les cinq candidats étaient présentés dans un document soumis au Conseil pour examen à la présente session (WFP/EB.1/2023/8-A).
316. Le Conseil a approuvé la création du jury de sélection et la nomination au jury des candidats proposés dans le document WFP/EB.1/2023/8-A.

2023/EB.1/16 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

317. Le Responsable du contrôle des risques et Directeur de la Division de la gestion des risques a présenté les réponses du PAM aux trois nouveaux rapports publiés par le Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies, indiquant que le PAM avait mis en œuvre 90 pour cent des recommandations du CCI non encore classées. Le CCI avait émis quatre nouvelles recommandations à l'intention du Conseil en 2022, dont les réponses avaient été formulées en consultation avec le groupe de travail des suppléants au Bureau du Conseil d'administration. Sept examens du CCI portant sur des questions telles que la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, les mécanismes de recours internes, les cadres de responsabilité, les modalités de travail flexibles, le bien-être mental, les régimes d'assurance maladie et les contrats du personnel non fonctionnaire étaient en cours.
318. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a félicité le PAM pour la suite donnée aux recommandations du CCI. Il s'est félicité des recommandations relatives à la continuité des opérations et à la déontologie et a approuvé la recommandation visant à actualiser le mandat des comités d'audit et de contrôle pour y inclure la déontologie et veiller à ce que les membres de ces comités aient des compétences en la matière. Il a également salué la mise en place de la plateforme Partner Connect, espérant qu'elle profiterait à tous les pays africains confrontés à des problèmes de collecte et de gestion des données. Il a demandé à la direction de tenir le Conseil informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations en suspens du CCI et a fait observer que les évaluations devraient prendre en compte les points de vue de toutes les parties prenantes, y compris les populations vulnérables, le secteur privé, les femmes et les jeunes.
319. Une autre membre du Conseil a remercié le PAM pour ses réponses détaillées aux recommandations du CCI, déclarant que son Gouvernement appuyait pleinement la recommandation préconisant que tous les membres du personnel reçoivent régulièrement une formation obligatoire en matière de déontologie et suggérant que cette formation soit annuelle. Elle a demandé un point sur les efforts déployés pour attribuer au sein du PAM la responsabilité de la gestion des partenaires coopérants autres que les ONG et a exhorté la direction à renforcer les possibilités pour le Conseil d'échanger directement avec les partenaires coopérants, notamment lors de la consultation annuelle sur les partenariats, et a demandé une enquête annuelle sur les partenaires coopérants pour faciliter le dialogue sur l'amélioration de la gestion du partenariat.
320. La Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a réaffirmé l'engagement pris par le PAM de fournir au Conseil toutes les informations nécessaires sur la gestion des partenaires coopérants. Des travaux visant à faciliter l'interaction régulière entre les membres du Conseil et les partenaires coopérants lors de la consultation annuelle sur les partenariats et dans d'autres forums étaient en cours, comme cela avait été étudié avec le Bureau du Conseil d'administration. Elle a pris note de la demande de mener une enquête régulière auprès des partenaires coopérants, ajoutant que le PAM mettait en œuvre un grand nombre des suggestions reçues dans le cadre d'une enquête menée en 2022.
321. La Directrice par intérim du Bureau de la déontologie, a indiqué que 96 pour cent du personnel du PAM avait suivi la formation obligatoire en matière de déontologie en 2022. Une formation de remise à niveau serait organisée tous les trois ans, conformément à la recommandation du CCI, et la direction étudierait la suggestion visant à rendre la formation plus fréquente. Une nouvelle version simplifiée du cours de déontologie en ligne était en voie d'achèvement et serait disponible à partir de la fin de 2023.

322. Pour ce qui concernait la plateforme Partner Connect, le Responsable du contrôle des risques a déclaré que le PAM était déterminé à renforcer les traitements et la visibilité des données dans l'ensemble de ses opérations. Les compétences en matière de déontologie des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant seraient examinées avec les membres actuels du comité et le Conseil en 2023.
323. Le Directeur exécutif adjoint chargé du Département de la gestion et Directeur financier a remercié les membres du Conseil d'avoir reconnu les efforts déployés par le PAM pour répondre en temps voulu aux recommandations du CCI, ajoutant que la direction était déterminée à maintenir l'excellent taux de réponse résultant du solide mécanisme de suivi interne mis en place pour l'établissement des rapports de contrôle.

2023/EB.1/17 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration

324. Le Président a remercié vivement le Rapporteur pour avoir fourni le résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil, en précisant que le projet de document avait été distribué pour observations aux membres du Conseil en février 2023. La version du rapport présentée pour approbation intégrait les suggestions des membres du Conseil. Le Conseil a approuvé le résumé.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

325. Le Président s'est félicité du bon déroulement de la session hybride. Parmi les points forts de ces quatre jours, il a évoqué les manifestations organisées pour marquer le sixantième anniversaire du PAM, les déclarations de la Directrice exécutive du PNUE et du Président du Groupe de la Banque mondiale, l'approbation d'une nouvelle politique en matière de transport aérien, l'examen par le Conseil d'évaluations stratégiques clés et l'approbation d'un certain nombre de PSP.
326. La Rapporteuse a ensuite confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session correspondaient à celles qui avaient été convenues pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil avant le jour ouvrable suivant, et un projet de résumé des discussions qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé pour observations en temps voulu puis examiné par le Conseil pour approbation à sa session suivante.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

AUDA	Agence de développement de l'Union africaine
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCI	Corps commun d'inspection
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CELAC	Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSP	plan stratégique de pays
SCOPE	plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance